PREMIER CONGRÈS

DES

CERCLES AGRICOLES

SAINT ISIDORE, LABOUREUR

TENU A TROIS-RIVIERES, LES 20, 21 ET 22 JANVIER 1887

8 GRAVURES DANS LE TEXTE

Cruce et aratro.
Ego sum agricola.
Adveniat regnum tuum.

PRIX, 25 cts.

MONTRÉAL
EUSÈBE SENÉCAL & FILS, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
20, rue Saint-Vincent

1887

S159
C47
1887

Cruce et aratro.—Ego sum agricola.—
Adveniat regnum tuum.

Les premiers *cercles agricoles* datent de la création de *la Semaine agricole*, en 1869. Leur existence, depuis cette époque, a été contrariée de bien des manières. Cependant le nombre des *cercles* est déjà considérable. N'était-ce la difficulté de se procurer des conférenciers compétents en nombre suffisant, on compterait déjà les *cercles* existants par centaines.

Au 1*er congrès des cercles* tenu à Trois-Rivières, en janvier dernier, un millier d'intéressés—prêtres, hommes de profession et cultivateurs—sont accourus de toutes les parties de la province, — du Saguenay, la Gaspésie, la frontière du Nouveau-Brunswick, aussi bien que des régions les plus éloignées au sud et à l'ouest. Jamais réunion—de deux journées entières,— n'a été plus enthousiaste et plus unanime.

On le sait sans doute : NN. SS. les Evêques, réunis en Concile à Québec, en 1886, ont unanimement béni et recommandé la création des cercles. Ils ont même consenti à en reviser et approuver la *constitution.*

Sous ces circonstances, les officiers du premier congrès des cercles ont cru que le public accueillerait avec plaisir un rapport concis des délibérations du *congrès.* De là cette brochure dans laquelle on trouvera, en outre, la constitution des cercles, telle qu'approuvée par NN. SS. les Evêques,

un modèle de *règlements*, etc., également approuvés par l'Ordinaire, tel que prévu dans la constitution ; de plus les détails du projet de *ferme-école*, etc., dont il a été question durant le congrès.

Jusqu'à présent, toutes les dépenses incidentes aux congrès ont été couvertes par les officiers seulement. Le prix de vente de cette brochure est destiné à en payer les frais, et s'il y a surplus, ce surplus servira aux frais du prochain congrès des cercles qui aura lieu tout probablement à Québec, au commencement de l'année 1888.

A. M. D. G.

Trois-Rivières, 19 mars 1887.

Premier congrès des cercles agricoles tenu à Trois-Rivières les 19, 20 et 21 janvier 1887.

LISTE DES MEMBRES DU CONGRÈS. (1)

OFFICIERS DU CONGRÈS.

PRÉSIDENT HONORAIRE.—Sa Grandeur Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières.

Président actif.—M. l'abbé Samuel Garon, prêtre, curé de Saint-Giles, comté de Lotbinière.

Vice-président.—M. l'abbé Théophile Montminy, prêtre, curé de Saint-Agapit, comté de Lotbinière.

Secrétaire.—M. Ed. A. Barnard, directeur de l'agriculture, Trois-Rivières.

Assistant-secrétaire.—M. J. C. Chapais, Saint-Denis, comté de Kamouraska.

COMTÉS.	PAROISSES.	DÉLÉGUÉS.
Argenteuil.	St-Philippe.	R. M. Châtillon.
Bagot.	St-Dominique.	M. A. Casavant.
	St-Liboire.	R. M. Bertrand.
Beauharnois.	Beauharnois.	M. Bisson, M. P. P.
	St-Etienne.	R. M. Leclerc.
	St-Stanislas de Kostka.	R. M. Perreault.
	Ste-Barbe.	R. M. Gagnon.
Bellechasse.	St-Michel.	R. M. Déziel.
Berthier.	Isle-du-Pads.	R. M. Plinguet.
	Lanoraie.	R. M. Corbeil.
	St-Barthélemi.	R. M. Moreau.

(1) Cette liste est fort incomplète, bon nombre de délégués n'ayant pas donné leur nom au secrétaire. Elle comprend, telle qu'elle est, les noms des membres présents, ceux des membres qui se sont fait représenter par procuration et ceux des personnes qui, empêchées de venir, par suite des tempêtes qui ont sévi à l'époque du congrès, ont envoyé par écrit leur adhésion à l'œuvre du congrès.

Bonaventure.	Cascapédiac.	R. M. Bérubé.
	Port-Daniel.	R. M. Gagnon.
	St-Charles de Caplan.	R. M. Drapeau.
	St-Godefroi.	R. M. Smith.
	St-Jean l'Evangéliste.	M. Fidèle Gauthier.
Brôme.	Sutton.	R. M. Malhiot.
Chambly.	Boucherville.	L'hon. M. de Boucher-[ville.
Champlain.	Batiscan.	M. le Dr Alain.
	"	M. Chs. Gouin.
	"	M. Ph. Lacourcière.
	"	R. M. Thibaudeau.
	Cap la Magdeleine.	R. M. Désilets, V. G.
	Champlain.	R. M. Marchand.
	N-Dame Mont-Carmel.	R. M. de Carufel.
	St-Jacques des Piles.	R. M. Gravel.
	St-Luc.	R. M. Dusseault.
	"	M. Ls. Dusseault.
	St-Maurice.	R. M. Prince Ch.
	St-Narcisse.	R. M. Cloutier.
	St-Prosper.	R. M. Fortin.
	St-Stanislas.	R. M. Dupuis.
Charlevoix.	Baie St-Paul.	R. M. Beaudet.
	Eboulements.	R. M. Boily.
	Malbaie.	R. M. Doucet, V. G.
	Petite-Rivière.	R. M. Parent.
	St-Placide.	R. M. Gagnon.
	Ste-Agnès.	R. M. Gendron.
Châteauguay.	St-Chrysostôme.	R. M. Seers.
	Ste-Philomène.	R. M. Dupras.
Chicoutimi.	Laterrière.	M. P. Couture.
	Roberval.	R. M. Lizotte.
	Ste-Anne.	R. M. Roussel.
Compton.	Cookshire.	R. M. Massé.
	Piopolis.	R. M. Gagnon.
	St-Malo d'Auckland.	R. M. Gendron.
	Ste-Agnès, Lac Mé-[gantic.	R. M. Cousineau.
	Ste-Edwidge, Clifton.	R. M. Morache.
Deux-Montagnes.	Oka.	R. M. Lefebvre.
	St-Joseph du Lac.	R. M. Valois.
Drummond.	St-Bonaventure.	R. M. Thivierge.
	St. Guillaume d'Upton.	R. M. Dault.
Gaspé.	Cap Chat.	R. M. Lavoie.

Huntingdon.	Hemmingford.	R. M. Leduc.
	St-Régis.	R. M. Mainville.
Iberville.	Henryville.	R. M. St. Aubin.
	Ste-Brigide.	R. M. Taupier.
Jacques-Cartier.	Ste-Anne de Bellevue.	R. M. Chèvrefils.
Joliette.	Joliette.	R. M. Beaudry.
	Ste-Emélie.	R. M. St-Pierre.
	Ste-Mélanie.	R. M. Jeannotte.
Kamouraska.	St-Denis.	M. J. C. Chapais.
Laprairie.	Laprairie.	R. M. Bourgeault.
	St-Jacques le Mineur.	R. M. Théorin.
L'Assomption.	L'Assomption.	L'hon. Ls Archambault.
	"	R. M. Casaubon.
	"	M. J. J. A. Marsan.
Laval.	St-Martin.	R. M. Leblanc.
Lévis.	Lévis.	L'hon. G. Couture.
L'Islet.	St-Roch des Aulnaies.	R. M. Dufour.
Lotbinière.	St-Agapit de Beauri-[vage.	R. M. Montminy.
	St-Gilles de Beauri-[vage.	R. M. Garon.
	Ste-Agathe.	R. M. Thibodeau.
	Ste-Emélie.	R. M. Boucher.
Maskinongé.	St-Didace.	R. M. Joyal.
	St-Justin.	M. Pierre Baril.
	"	M. Dr Coulombe.
	"	M. Adèl Clément.
	"	M. Norb. Fleury.
	"	R. M. Gérin.
	"	M. Ama. Lemire.
	"	M. Ls Montgrain.
	"	M. Dés. Philibert.
	Ste-Ursule.	R. M. Béliveau.
	"	M. Frs. Boulay.
	"	M. Isaac Fournier.
	"	M. Gerv. Lambert.
	"	M. Ath. Picotte.
Mégantic.	St-Alphonse de [Thetford.	R. M. d'Auteuil.
Montcalm.	Ste-Lucie.	R. M. Vaillancourt.

Montmagny.	St-Paul du Buton.	R. M. Tanguay.
Montréal.		L'hon. T. G. Laviolette.
		L'hon. L. O. Taillon.
Nicolet.	Bécancourt.	R. M. Blais.
	Gentilly.	R. M. Dostie.
	St-Grégoire.	R. M. Panneton.
	St-Pierre les Becquets.	R. M. Garceau.
	Ste-Angèle de Laval.	M. Moïse Cormier.
	" "	R. M. de Carufel.
	" "	M. Norb. Doucet.
	" "	M. Nap. Levasseur.
	Ste-Gertrude.	R. M. Larue.
	Ste-Monique.	R. M. Bellemare.
	Ste-Sophie de Lévrard.	R. M. Brunel.
Ottawa.	Gracefield.	R. M. Guay.
	Old Chelsea.	R. M. Brown.
	Ponsonby.	R. M. St-Laurent.
	St-André Avelin.	R. M. Bélanger.
	St-Ignace Nomininguе.	R. P. Martineau, S. J.
Portneuf.	N.-Dame des Anges.	R. M. Gosselin.
	St-Alban.	R. M. Casault.
	St-Augustin.	M. Ls. Jobin.
	"	L'hon. Dr Larue.
	St-Basile.	R. M. Chabot.
	St-Casimir.	R. M. Guertin.
	St-Ubalde.	R. M. Rouleau.
Québec.	Ancienne-Lorette.	R. M. Faucher.
Richelieu.	St-Aimé.	R. M. Sodard.
	St-Louis de Bonsecours.	R. M. Courtemanche.
	Ste-Anne de Sorel.	R. M. Vanasse.
Richmond.	St-F.-X. de Brompton.	R. M. Lévesque.
	St-George de Windsor.	R. M. Vailiancourt.
	Stoke Centre.	R. M. Gignac.
Rimouski.	St-Gabriel.	R. M. Leblanc.
	St-Germain de Rimouski.	R. M. Langevin, V. G
	St-Joseph de Lepage.	R. M. Bérubé.
	St-Moïse.	R. M. Brillant.
	St-Ulric.	R. M. Drapeau.
	St-Simon.	R. M. Bérubé.
	Ste-Luce.	R. M. Blanchet.
Rouville.	L'Ange-Gardien.	R. M. Paré.
	St-Césaire.	R. M. Provençal.
Saguenay.	Baie des Mille Vaches.	R. M. Gagnon.
	St-Charles.	R. M. Simard.
	Tadoussac.	R. M. Caron.

St-Hyacinthe.	La Présentation.	R. M Bourque
	St-Charles.	R. M. Michon.
	St-Damase.	R. M. Gauthier.
St-Hyacinthe.	St-Hyacinthe.	R. M. Chartier.
	"	M. Laroque.
St-Jean.	St-Jean.	R. M. Aubry.
St-Maurice.	Pointe-du-Lac.	M. Ph. Alarie.
	" "	M. Ls. Camirand.
	" "	R. M. Désaulniers.
	" "	M. Ths. Garceau.
Shefford.	St-Valérien.	R. M. Côté.
Stanstead.	Kate-Vale.	R. M. Michon.
	Magog.	R. M. Milette.
Témiscouata.	St-Épiphane.	R. M. Bernier.
	St-Eusèbe.	R. M. Audet.
	"	M. Eus Senécal.
	St-Jean-de-Dieu.	R. M. [illegible]in.
	St-Louis des Ha Ha.	R. M. Soucy.
	St-Modeste.	R. M. Carbonneau
	Trois-Pistoles.	R. M. Vézina.
Terrebonne.	St-Jérôme.	R. M. Labelle.
	St-Jovite.	R. M. Ouimet.
	St-Sauveur des [Montagnes.	R. M. Jodoin.
	Ste-Marguerite.	R. M. Moreau.
	Ste-Sophie.	R. M. Breault.
	Ste-Thérèse.	M. Ant. Desjardins.
	"	M. Frs. Dion.
	"	R. M. Labonté.
Trois-Rivières.		Mgr Laflèche.
		R. M. Baril.
		M. Ed. A Barnard.
		L'hon Juge Bourgeois.
		R. M. Caron.
		R. M. Grenier.
		R. P. Herbreteau.
		R. M. Jourdain.
		R. M Laflèche.
		L'hon. M. Malhiot.
		R. P. Neault.
		R. M. Rhéault.
		R M. Richard, Ch.
		R. M. Richard.
		L'hon. A. Turcotte.
Verchères.	St-Antoine.	R. M. Dupuis.
	Ste-Julie.	R. M. Daigneault.

Wolfe.	North Ham.	R. M. Lemire.
	St-Camille.	R. M. Lefebvre.
	St-Hypolite de Wotton.	R. M. Hamelin.
	St-Julien de Wolfes-[town.	R. M. Côté.
	Weedon.	R. M. Brassard.
Yamaska.	La Baie du Febvre.	R. M. Héroux.
	St-François du Lac.	M. L. V. Gladu, M.P.P.
Hastings, Ont.	Vankleek Hill.	R. M. Francœur.
Prescott, Ont.	The Brook.	R. M. Constantineau.
Russell, Ont.	Maynooth.	R. M. Meloche.

Premier congrès des cercles agricoles.

TENU A TROIS-RIVIÈRES LES 19, 20 ET 21 JANVIER 1887.

Les séances du premier congrès des cercles agricoles se sont tenues dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville; et la première séance solennelle s'est ouverte le jeudi, 20 janvier à 7 heures P. M.

Avant d'entrer dans le détail du rapport des séances, il importe de donner un mot d'explication sur la nature de ce congrès et sur les faits qui lui ont donné naissance.

L'an dernier, au mois d'avril, a eu lieu une convention de délégués des cercles agricoles de la province, afin d'aviser aux moyens de donner une constitution régulière aux cercles. Dans les séances de cette convention une constitution a été élaborée et des officiers élus pour former le bureau de direction des cercles agricoles; ces officiers ont été chargés de présenter la constitution à NN. SS. les évêques pour la soumettre à leur approbation, et il a été résolu de plus que chaque année, autant que faire se pourrait, il y aurait un congrès des délégués des cercles, pour permettre la discussion des moyens d'assurer leur bon fonctionnement et de leur donner une direction à peu près uniforme.

Depuis, l'œuvre s'est constituée régulièrement. NN. SS. les évêques ont approuvé la constitution des cercles, ont préconisé leur établissement et enfin, aujourd'hui, nous sommes à même de donner le rapport du premier congrès des cercles agricoles.

PREMIER JOUR.

SÉANCE SOLENNELLE D'OUVERTURE.

La première séance s'est donc ouverte le 20 janvier, à 7 heures P. M. Plus de cent vingt paroisses se sont fait représenter par des délégués ou par des représentants nommés par procuration et quelques-unes ont envoyé jusqu'à huit délégués ; en outre, des centaines de cultivateurs sont venus assister aux séances du congrès. Tous les membres de la convention de la société d'industrie laitière se pressent dans la salle ; des députés, des conseillers législatifs, une cinquantaine de membres du clergé, les autorités municipales et les citoyens de la ville, un bon nombre de dames constituent une réunion d'environ un millier de personnes venues pour témoigner par leur présence du grand intérêt qu'elles portent aux choses agricoles.

Le vénérable évêque des Trois-Rivières, Mgr Laflèche, a bien voulu venir occuper un siège d'honneur et rehausser de sa présence les séances du congrès qui sont de plus égayées par les accords de la musique de la fanfare de la ville.

M. Ed. A. Barnard, secrétaire du congrès, lit une lettre du Révd M. S. Garon, président, qu'une tempête de neige a empêché d'arriver à temps pour ouvrir les séances. M. l'abbé Montminy, vice président, actuellement à l'étranger pour cause de santé, est par là dans l'impossibilité de remplacer M. le président, et l'assemblée nomme monsieur Ed. A. Barnard président temporaire, et M. J. C. Chapais, assistant secrétaire.

M. Barnard, présidant la séance, indique brièvement à l'assemblée ce qu'est l'œuvre des cercles et le but qu'elle se propose. Elle a pour fin l'amélioration de l'agriculture par l'instruction agricole, théorique et pratique. M. Barnard fait allusion au magnifique et savant discours prononcé la veille, dans une des séances (1) de l'industrie laitière par le Rév. père Herbreteau, S. J., et fait ressortir ce que l'éloquent orateur a dit au sujet de l'importance de l'éducation agricole. Il dit qu'il est d'autant plus heureux des paroles prononcées à ce sujet par le Rév. père qu'il sait et qu'il est à même de dire au congrès que Mgr l'évêque des Trois-Rivières entretient depuis longtemps l'idée de trouver le moyen de donner une bonne éducation théorique et pratique aux enfants pauvres de nos campagnes et que cette idée est sur le point de recevoir un commencement d'exécution. L'idée de Monseigneur

(1) Cette séance a vraiment été la première du congrès.

est d'exploiter le zèle et le dévouement des religieux dont les devanciers, les moines du moyen âge ont, comme l'a si bien démontré la veille le Rév. père Herbreteau, défriché l'Europe et créé les premières villes qui se sont élevées sur les ruines amoncelées par les hordes de barbares qui ont dévasté les vieux continents dans les temps anciens. Il est sûr que le plan du vénérable évêque des Trois-Rivières recevrait une forte impulsion si le congrès l'appuyait de son approbation.

La proposition de M. Barnard est couverte d'applaudissements et tous les membres du congrès donnent une approbation unanime au projet de Mgr l'évêque des Trois-Rivières et expriment l'espérance qu'il sera accepté par ceux qui au moyen d'un généreux aide peuvent le mener à exécution.

M. le président annonce à l'assemblée que Mgr Laflèche a bien voulu consentir à adresser la parole dans cette première séance du congrès et l'invite à monter sur l'estrade.

Répondant à cette invitation, Monseigneur commence, avec l'éloquence ardente qu'on lui connaît, un discours qu'il nous est impossible de rapporter ici, mais qui, vu son importance et son actualité, sera publié *in extenso* sous peu. (1) L'idée développée par Monseigneur est celle-ci : Trois grands principes sont la base de la richesse et de la force des nations :—Nécessité pour l'homme de se conformer à la loi du travail ; nécessité pour la famille de développer chez elle l'industrie domestique à son plus haut degré, et pour la nation, de développer l'industrie nationale dans la stricte mesure des besoins de ses membres ; nécessité pour l'humanité entière de se conformer aux lois immuables de la justice, toujours et en tout. L'homme qui ne travaille pas doit mourrir de faim ; la famille qui ne développe pas dans son sein l'industrie domestique se démembre ; la nation qui ne suffit pas à ses besoins s'appauvrit et se désagrège, et celles qui se livrent à un excès d'industrie tombent dans l'injustice. Les trois principes mentionnés plus haut étant mis en oubli, les cataclysmes sociaux se produisent et les révolutions éclatent. L'œuvre des cercles est éminemment propre à sauvegarder les principes en jeu et à assurer la prospérité de notre nation.

Tel est le pâle et incomplet résumé que nous pouvons donner d'un discours de deux heures prononcé avec une vigueur d'accent, une chaleur d'expression, une hauteur de conceptions étonnantes chez un vieillard brisé par les fatigues d'une longue carrière consacrée à la conversion des sauvages, et semblant plutôt devoir rechercher le repos bien mérité par

(1) Voir ce discours, plus loin.

une vie d'incessant labeur. Mais non, l'âme ardente de Monseigneur l'évêque des Trois-Rivières l'entraîne, au détriment du corps, vers toutes les œuvres qui peuvent avoir besoin de son concours, et c'est ce qui nous a procuré l'inappréciable avantage de l'entendre dans le congrès.

De longs, chaleureux et enthousiastes applaudissements sont venus prouver à l'illustre orateur combien il a intéressé et instruit son auditoire, et les remercîments émus que lui a adressés M. le président n'ont été que l'écho des sentiments de tous les assistants.

Après quelques minutes de repos, consacrées à écouter la musique de la fanfare, la séance reprend son cours. M. le président dit que maintenant que l'œuvre des cercles a reçu l'approbation de l'épiscopat, il reste encore un pas à faire pour assurer sa vitalité et son efficacité. C'est celui de travailler à la multiplication des cercles. Un moyen d'arriver promptement à cette multiplication consisterait à présenter une humble adresse à NN. SS. les évêques pour les prier de nommer, dans leurs diocèses respectifs, un prêtre zélateur de l'œuvre des cercles. Dans plusieurs diocèses un ou deux prêtres sont déjà chargés de promouvoir la colonisation. Or, rien ne serait plus facile que de nommer ces mêmes prêtres zélateurs pour les cercles. En effet, ces deux œuvres, les cercles et la colonisation, doivent marcher de pair, puisque ce n'est que lorsque l'agriculture sera prospère dans les vieilles paroisses que leur trop plein, au lieu de quitter le sol natal pour aller à l'étranger, fournira des bras robustes pour la colonisation.

L'assemblée décide donc à l'unanimité que les officiers du congrès soient chargés de demander respectueusement à l'épiscopat de vouloir bien nommer dans chaque diocèse de la province un zélateur pour l'œuvre des cercles, choisi parmi les membres du clergé.

Cette motion a été mise devant le congrès par M. le président temporaire, à la demande de M. l'abbé Garon, secondé par M. l'abbé Montminy, vu l'impossibilité où ils sont de venir en personne au congrès.

M. le président fait aussi, à la demande du signataire, la lecture d'une lettre de M. l'abbé Montminy se plaignant d'une résolution du Conseil d'agriculture qui se montre hostile à l'œuvre des cercles, sous le prétexte que ces derniers sont en antagonisme avec les sociétés d'agriculture. M. l'abbé Montminy proteste contre cette résolution qui montre que le Conseil d'agriculture n'a pas du tout compris l'œuvre des cercles et il espère que le congrès protestera comme lui contre les insinuations erronées qu'elle contient. Voici cette lettre :

S. Agapit de Beaurivage, 29 déc. 1886.

AU RÉV. M. SAMUEL GARON, PTRE, PRÉSIDENT DU CONGRÈS DES CERCLES AGRICOLES, TROIS-RIVIÈRES.

Monsieur le Président,—En réponse à votre bonne invitation de prendre la parole au premier congrès des cercles aux Trois-Rivières, je regrette d'avoir à vous informer que l'état de ma santé me force de faire immédiatement un voyage aux pays chauds.

J'aurais en effet été heureux de prouver une fois de plus l'intérêt que je porte comme prêtre et comme canadien aux cercles agricoles, j'aurais été heureux de discuter l'opportunité des cercles et de communiquer au congrès mon humble appréciation du bien qu'ils sont appelés à faire. Il me semble qu'après sept années d'expérience dans le maintien d'un cercle agricole, après plusieurs expositions de paroisse faites uniquement par notre cercle, j'ai été à même de juger du bien produit non seulement dans ma paroisse mais même dans le comté.

J'ai donc été étonné en lisant la résolution suivante passée par le Conseil d'agriculture de cette province :

"Résolu : Que, tout en admettant que les cercles agricoles "*peuvent* avoir une certaine influence locale dans chaque paroisse, "ce conseil ne se croirait pas justifiable d'affecter une partie de "l'octroi annuel aux sociétés d'agriculture en faveur des cercles "agricoles, dont l'action combinée *devrait* plutôt *aider* les socié-"tés d'agriculture dans leurs louables efforts à favoriser les pro-"grès agricoles, *au lieu de les paralyser* par une action indépen-"dante et SECTIONNELLE." etc., etc.

Ma surprise a été d'autant plus grande qu'à plusieurs reprises les membres du conseil d'agriculture présents à nos réunions de la société d'industrie laitière dans lesquelles il a été question des cercles, ont donné leur appui chaleureux aux cercles, et encore l'an dernier l'hon. M. Beaubien M. P. P., proposait secondé par M. Casavant M. P. P., des résolutions en faveur des cercles qu'ils se chargèrent d'appuyer auprès de la législature.

En terminant, je me permets de souhaiter à votre congrès le plus grand succès.

J'espère que les bonnes promesses qui nous ont été faites l'année dernière par nos hommes d'état et nos législateurs recevront cette année un commencement d'exécution.

Je suis pour la vie, Monsieur le Président, votre très humble serviteur.

TH. MONTMINY, ptre curé.

L'hon. M. Larue, membre du Conseil Législatif de la province, se lève et explique que c'est lui qui a provoqué la résolution du Conseil d'agriculture dont il est question, en allant dans un voyage fait exprès solliciter l'appui du Conseil pour les cercles. Il a obtenu comme on le voit un résultat bien contraire à celui qu'il espérait. Il ne faut pas pour cela se

décourager. Il faut que les cercles soient aidés. Des députés de la Législature, membres du Conseil d'agriculture, se sont engagés l'an dernier à demander à la Législature de l'aide pour les cercles. Il y a eu des promesses solennelles de faites, et l'on finira par obtenir justice. Les cercles doivent former l'opinion de nos législateurs sur leur œuvre ; ils doivent faire tendre tous leurs efforts à convaincre l'Etat que loin d'avoir un esprit d'antagonisme contre les sociétés d'agriculture, les cercles ont déjà contribué en certaines circonstances à en relever quelques-unes qui s'en allaient à la ruine. N'est-il pas juste que si certaines sociétés fonctionnent mal et ne méritent pas l'octroi du gouvernement, cet octroi soit donné aux cercles qui, eux, ont ce qu'il faut pour développer l'industrie agricole. On a promis des conférences ; ce n'est pas assez. Il faut de plus un octroi pour encourager les expositions de paroisse. Il est l'ami dévoué des cercles, et il s'engage à leur donner tout l'appui dont ils pourront avoir besoin dans le Conseil Législatif ou ailleurs.

Après ces remarques de l'hon. M. Larue, la séance est levée par M. le président qui invite tous les membres du congrès à aller le lendemain visiter sa ferme expérimentale qui est située à cinq milles de la ville, dans la direction du St-Maurice. Des voitures y conduiront les visiteurs à des prix raisonnables.

SECOND JOUR.

VISITE DES DÉLÉGUÉS A LA FERME DE M. BARNARD.

Le vendredi, 21 janvier au matin, une quarantaine de membres du congrès se dirigent par un beau soleil vers la ferme de M. Barnard. Le chemin, malgré les tempêtes incessantes qui ont caractérisé le mois de janvier, est dans un état passable, grâce à l'*Acme Pulverizer* qu'y a fait passer M. Barnard. Notons en passant que cet instrument est on ne peut plus propre à l'entretien des chemins d'hiver et d'été.

Les visiteurs inspectent en détail la ferme et ses accessoires. Le bétail canadien et croisé Jersey-canadien fait l'admiration de tous. On examine attentivement l'arrangement économique des étables, le mode de conservation des fumiers, les silos, l'ensilage, la laiterie. Un engin fait marcher devant les membres du congrès l'écrémeuse centrifuge de Laval, la pompe et va ensuite, au moyen de sa vapeur, tiédir l'eau du bétail dans les auges. Il chauffe aussi les rations en préparation pour le repas du midi par la même vapeur, et enfin il

met en mouvement le coupe-paille, etc., dans la grange attenante. Un beau taureau Jersey, l'un des meilleurs specimens que possède la province de Québec, un superbe étalon canadien, sont sortis et exposés aux regards des visiteurs. Tous les instruments perfectionnés de la ferme : concasseur, semoirs, sarcleurs, bisocs, charrues de tous modèles, herses diverses, rouleaux, épandeur d'engrais, scarificateur, brise-mottes, enfin tout ce qui peut simplifier et perfectionner la main-d'œuvre est là et mis à portée de la connaissance de tous les visiteurs par le propriétaire. Puis l'on revient satisfait de cette agréable excursion et muni de bien des renseignements utiles.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

A une heure de l'après-midi, dernière séance du Congrès. M. le président temporaire explique devant un auditoire nombreux le but qu'il s'est proposé en créant sa ferme expérimentale en rapport avec le *Journal d'Agriculture* qu'il dirige. Il a cherché d'abord le meilleur moyen de faire la plus grande quantité possible de fumier et de le conserver sans rien perdre de sa qualité. Il a de plus visé à un arrangement des constructions qui permette, pour ainsi dire, d'avoir tout sous la main, afin d'économiser du temps. Puis il s'est appliqué à reconstituer la race bovine canadienne, œuvre à laquelle il travaille depuis trente ans. Il fait de même pour la race chevaline. Il a étudié la production de la nourriture la plus économique et la plus utile pour le bétail. Il a fait des expériences d'ensilage et est à comparer sa valeur avec celle de la nourriture mêlée, composée de foin, de paille, pesas, moulée, etc. Il a voulu démontrer qu'un cultivateur intelligent, qui sait faire le beurre et le fromage, peut avoir chez lui ce qu'il faut pour manufacturer le lait de 200 à 300 vaches et ensuite utiliser l'engin qu'il lui faut pour cela pour l'exploitation de sa ferme. Il cherche à montrer comment l'on peut facilement remédier à cette plaie de notre province : les mauvais chemins. Il a entrepris une œuvre gigantesque et qui démontre combien est grande la nécessité de stations expérimentales et de fermes modèles où l'on enseignerait la pratique bien entendue de l'agriculture à des jeunes gens qui iraient ensuite, d'abord comme employés puis comme propriétaires, porter la bonne semence de leur instruction agricole partout. Tel aurait été le rêve de M. Barnard s'il avait été doué des dons de la fortune. Notons, avant de quitter ce sujet, que toutes les opérations de M. Barnard portent le ca-

chet de la plus stricte économie qui les met à la portée du plus pauvre cultivateur qui voudra l'imiter.

M. Casavant, secondé par M. Préfontaine, demande que le congrès vote des remerciements à M. Barnard pour l'obligeance qu'il a eu de leur faire visiter sa ferme et de leur avoir ensuite donné, dans la présente séance, tant de renseignements utiles et pratiques.

L'hon. M. LaRue dit qu'il prend occasion de la motion de M. Casavant pour remarquer qu'il trouve bien étrange qu'un homme de la valeur de M. Barnard, et occupant une position aussi importante que la sienne au point de vue agricole, ne fasse pas partie du Conseil d'Agriculture. M. Casavant dit qu'il entretient la même opinion que l'hon. M. LaRue. M. Marsan fait remarquer qu'en effet M. Barnard a sa place toute marquée au Conseil d'Agriculture. Il suggère aux délégués des cercles ici présents de s'emparer de cette idée, de la faire valoir et de l'imposer à leurs députés respectifs, afin que ceux-ci la fassent, à leur tour, accepter par les ministres. Il importe aussi, et les essais de M. Barnard ne font que mieux le prouver, qu'on travaille à obtenir des fermes modèles et des stations expérimentales. Il ne faut pas s'en rapporter au gouvernement fédéral pour cela. Et bien que notre gouvernement local ne soit pas riche, il espère que sur les instances des agriculteurs que cela intéresse tant, on finira par nous donner ce qu'il nous faut dans ce sens. Des remerciements sont votés à M. Barnard avec applaudissements.

M. J.-C. Chapais demande à MM. les délégués, avant la dissolution du congrès, de retourner chez eux avec la ferme résolution de travailler partout à la formation de nouveaux cercles. L'avenir est là pour l'agriculture.

M. Préfontaine se plaint que malgré les promesses faites que l'on donnerait des conférenciers aux cercles, dans les régions officielles, il sait qu'à sa connaissance des demandes de conférences n'ont pas été écoutées. Il propose donc, secondé par M. Gauthier, que l'hon. M. Larue, conseiller législatif, et les officiers du congrès forment un comité chargé de se mettre en communication avec le comité de l'agriculture de la Législature et avec le Conseil Exécutif de cette province pour y faire valoir les résolutions que le congrès a passées concernant les stations expérimentales, les fermes modèles, les octrois aux cercles, l'envoi de conférenciers sur demande, etc.

La motion est adoptée à l'unanimité et le premier congrès des cercles agricoles se dissout après avoir réélu les officiers actuellement en charge et qui sont :

Président.—M. l'abbé S. Garon, Ptre, curé de Saint-Gilles, comté de Lotbinière.

Vice-président.—M. l'abbé T. Montminy, Ptre, curé de Saint-Agapit, comté de Lotbinière.

Secrétaire.—M. Ed. A. Barnard.

Assistant-secrétaire.—M. J. C. Chapais.

Il n'y a pas à se tromper sur la haute signification que comporte cette première réunion du congrès des cercles agricoles. Des délégués sont venus de tous les coins du pays. La Baie des Chaleurs, le Saguenay, la Beauce, la région du nord de St-Jérôme, le lac Témiscouata etc., etc., ont envoyé des représentants dont quelques-uns ont fait 600 milles à travers la neige, harcelés par les tempêtes, arrêtés par les trains de chemin de fer en retard. Trois ou quatre cents délégués, cultivateurs, hommes de profession, prêtres, sont venus à leurs frais, dans une saison pénible, passer trois jours à Trois-Rivières pour discuter au congrès les intérêts agricoles de la province. Ils ont scruté les grandes questions d'économie rurale et ils s'en vont chez eux avec un programme tracé par des hommes qui passent leur vie à travailler pour le bien de la société.

Résumons les travaux du congrès :

Discours sur les principes qui sont la base de la richesse et de la force des nations, principes que les cercles agricoles sont appelés à sauvegarder, par Mgr Laflèche, évêque de Trois-Rivières.

Discours sur les bienfaits de l'agriculture, par le Révd père Herbreteau, S. J., spécialement préparé pour le congrès des cercles, mais qui, par une bienveillante permission de la société d'industrie laitière, a été prononcé dans une des séances de sa convention.

Commentaires de M. Barnard sur le discours du Révd père Herbreteau, pour insister sur la nécessité de l'enseignement agricole et mettre en lumière le projet de Mgr Laflèche pour l'éducation agricole des enfants pauvres.

Discours de l'Hon. M. LaRue démontrant la grande utilité des cercles, et leur promettant son chaleureux appui.

Visite à la ferme expérimentale de M. Barnard par bon nombre de membres du Congrès.

Conférence de M. Barnard sur les opérations de sa ferme expérimentale.

Résolution de demander à l'Episcopat la nomination de prêtres zélateurs des cercles.

Résolution approuvant le projet d'éducation agricole des

pauvres, de Mgr Laflèche, et manifestant l'espérance que la Législature, ou le gouvernement, aidera à son exécution.

Protestation contre les insinuations faites par le conseil d'agriculture contre les cercles agricoles.

Affirmation du principe que le Directeur de l'agriculture devrait faire partie du Conseil d'agriculture.

Résolution que les officiers du Congrès se mettent en communication avec le Conseil Exécutif de cette province et avec le comité d'agriculture de la Législature pour y faire valoir les résolutions que le Congrès a passées concernant les stations expérimentales, les fermes modèles, les octrois aux cercles, l'envoi de conférenciers, etc., etc.

Voilà, certes, un beau bilan au crédit du premier congrès des cercles agricoles, et les délégués ne doivent pas regretter d'y avoir assisté.

Remercions, en terminant, les édiles de la cité trifluvienne pour avoir mis à la disposition du congrès les salles de l'hôtel-de-ville, et les musiciens de la fanfare de la cité pour avoir bien voulu assister à nos séances et nous y donner de belle et bonne musique.

J. C. Chapais.

Conférence de Sa Grandeur Monseigneur Laflèche, Evêque des Trois-Rivières, à la réunion des Cercles agricoles aux Trois-Rivières, le 20 janvier 1887.

Monsieur le Président, Messieurs,

I.

Hier au soir, le révérend père Herbreteau a cru convenable de vous donner les raisons pour lesquelles, lui, prêtre et religieux, venait prendre la parole dans une réunion comme celle-ci, qui a uniquement pour but les choses de l'ordre temporel —l'exploitation la plus avantageuse des ressources agricoles de notre pays—les développements et le perfectionnement qu'il faudrait donner aux productions de notre sol pour assurer à notre peuple l'aisance et la prospérité à laquelle il aspire.

A plus forte raison, la présence d'un évêque dans les mêmes circonstances doit elle vous surprendre quelque peu, et demande-t-elle aussi quelques mots d'explication. Je vous dirai donc que ces raisons sont les mêmes : car

le prêtre est le représentant de l'évêque. Là où la présence du prêtre peut être utile, là où sa parole peut éclairer les esprits, diriger les volontés dans la voie du véritable progrès, là également l'évêque peut intervenir parce qu'il ne saurait non plus, lui, être indifférent au bonheur et à la prospérité matérielle de son peuple, sachant combien l'une et l'autre peuvent contribuer à son perfectionnement moral et religieux.

II.

Vous avez entendu, hier au soir, le magnifique exposé que vous a fait le révérend père, sur les bienfaits que l'agriculture procure à l'homme, comment cet art, qui est l'état normal de l'homme ici-bas, favorise admirablement son développement physique, moral et religieux, et comment il assure la prospérité et le bonheur aux familles qui s'y livrent conformément aux lois et aux vues de la Providence, et comment ces familles font la force et la richesse de la nation.

Mon intention, ce soir, est de vous entretenir du même sujet, mais à un autre point de vue ; c'est de vous exposer les lois fondamentales que Dieu a établies pour assurer à l'homme l'aisance, la paix et le bonheur dans l'ordre des choses temporelles.

Depuis un siècle et demi environ, des savants se sont occupés activement de l'étude des lois qui conduisent les nations à la prospérité et à la richesse. Ils en ont fait une science à laquelle ils ont donné le nom d'*Economie politique.* Puis, se plaçant à des points de vue différents, ils ont inventé différents systèmes qui ont sans doute du bon et du vrai, mais aussi qui pèchent par quelques côtés, en ce que la plupart de ces systèmes sont trop exclusifs ou poussés au-delà des justes limites pour opérer le bien. Sans entrer dans l'examen de ces différents systèmes, je me placerai à un point de vue plus élevé, et mieux en rapport avec mon caractère, pour vous dire avec certitude quelles sont les lois fondamentales de la véritable économie politique, c'est-à-dire les lois qui conduisent sûrement la famille et la nation à la prospérité et au bonheur dans l'ordre temporel. Ces lois, je les trouve dans l'Evangile, et formulées en quelques mots par le restaurateur de l'humanité lui-même. C'est une chose qui m'a toujours étonné que des hommes qui croient à l'inspiration des livres saints, et par conséquent à la cer-

titude infaillible de toutes les vérités qui y sont contenues, aient cru que dans *l'ordre scientifique* comme dans *l'ordre économique*, les savants et les hommes d'état pouvaient se conduire sans en tenir compte, et que dans leurs différents systèmes, ils pouvaient sans danger admettre des principes et des conséquences contraires aux enseignements de la Révélation ; comme s'il pouvait y avoir contradiction dans les œuvres de Dieu.

C'est donc une vérité bien consolante, Messieurs, que le Sauveur qui s'est fait homme pour relever et sauver l'homme, lui enseigne que le chemin du véritable bonheur ici-bas est en même temps celui qui le conduit le plus sûrement au bonheur éternel pour lequel il a été créé, et dont le désir irrésistible est la loi fondamentale de son être. Oui, Messieurs, le désir du bonheur est le premier besoin du cœur humain ; c'est là le principe moteur de tous ses mouvements, de toutes ses aspirations. Le petit enfant, le jeune homme, l'homme fait, le vieillard cherchent également le bonheur, ils le poursuivent avec la même ardeur, avec une égale persévérance, sans jamais pouvoir l'atteindre complètement ici-bas, parce que l'âme humaine a des aspirations infinies que les biens périssables de la vie présente ne peuvent satisfaire, auxquelles le Bien Infini peut seul répondre pleinement. Mais elle sent instinctivement aussi qu'il y a un certain bonheur relatif auquel elle peut atteindre ici-bas, et le Sauveur a bien voulu lui enseigner en quoi consiste ce bonheur, et par quelles voies elle peut y arriver. C'est dans l'admirable discours de la montagne que Notre-Seigneur donne ce sublime enseignement.

Il commence d'abord par exposer les conditions morales et religieuses de ce bonheur, les sentiments dans lesquels doit être le cœur de l'homme par rapport aux choses de la vie présente, par rapport au prochain et par rapport à Dieu pour trouver la paix et la félicité. Puis venant aux biens de la terre, aux choses nécessaires à la nourriture et au vêtement du corps, il commence par rappeler le dogme si consolant de la Providence, si propre à calmer les inquiétudes du cœur humain que les craintes et les incertitudes de l'avenir abreuvent si souvent d'amertume. " Ne vous inquiétez point de votre " vie, dit-il, de ce que vous mangerez ; ni au sujet de " votre corps, de quoi vous le revêtirez. La vie n'est-elle " pas plus que la nourriture, et le corps plus que le " vêtement ? Regardez les oiseaux du ciel : ils ne sèment,

" ni ne moissonnent, ni n'amassent dans des greniers,
" cependant votre PÈRE CÉLESTE les nourrit. Ne valez-
" vous pas plus qu'eux ? Et pour ce qui est du vêtement,
" pourquoi vous inquiétez-vous? Voyez les lis de la
" campagne, comme ils croissent, cependant ils ne tra-
" vaillent ni ne filent. Or, je vous dis que Salomon,
" même dans toute sa gloire, n'était pas vêtu comme l'un
" d'eux. *Si donc Dieu revêt ainsi l'herbe des champs qui*
" *aujourd'hui est, et qui demain sera jetée au four, com-*
" *bien aura-t-il plus de soin de vous, hommes de peu de foi !*
" *Ne vous inquiétez donc point, disant : Qu'aurons-nous à*
" *manger et à boire, et de quoi nous vêtirons-nous ?* Car ce
" sont les païens qui ont de l'inquiétude pour toutes ces
" choses ; et votre PÈRE CÉLESTE sait que vous en avez
" besoin."

Voilà, Messieurs, en quels termes admirables le Sauveur rappelle le dogme consolant de la Providence ! Comment Il nous présente le bon Dieu comme le MEILLEUR DES PÈRES, ayant sans cesse les yeux ouverts sur les besoins de ses enfants, ne manquant jamais de leur donner le vêtement et le pain quotidiens, quand ils observent fidèlement sa sainte loi. C'est ce que constatait le roi prophète quand il disait : " J'ai été jeune et je suis devenu vieux maintenant, et je n'ai point vu le juste abandonné, ni sa race mendier son pain." ps. 35-36.

Mais, me direz-vous, s'il en est ainsi, l'homme juste n'a donc qu'à se croiser les bras et à attendre tranquillement que le bon Dieu lui donne le *pain tout cuit*, et le *vêtement tout fait ! !* Non certes, Messieurs, ce n'est pas là le sens de cet enseignement profond ; cet homme qui se croise les bras dans une lâche oisiveté, est loin d'être l'homme juste dont parle le saint roi David, puisque la *paresse est la mère de tous les vices !* Ecoutez plutôt la conclusion que Notre-Seigneur tire de cet enseignement :
" CHERCHEZ DONC D'ABORD LE ROYAUME DE DIEU ET SA
" JUSTICE, ET TOUTES CES CHOSES VOUS SERONT DONNÉES
" PAR SURCROIT." Math. VI-33.

Voilà, Messieurs, comment Jésus-Christ pose en trois lignes la base fondamentale et les véritables principes de toute économie politique—de la production, de l'administration et de l'usage des biens temporels ou de la richesse.

C'est dans l'observation des lois qu'il a établies ici-bas concernant ces biens et les choses nécessaires à la nourriture, au vêtement et aux autres besoins de la vie pré-

sente, c'est-à-dire concernant tous les biens temporels dont l'homme peut avoir besoin.

Or, le royaume de Dieu ici-bas, ou en d'autres termes, les sociétés civiles et politiques organisées selon le plan divin donné par Jésus-Christ, et selon les lois providentielles qu'il a établies, sont certainement les plus parfaites que l'on puisse concevoir. Il est donc important de rechercher quelles sont les lois que Dieu a établies dans ce royaume relativement aux biens temporels.

Ces lois, Messieurs, sont au nombre de trois, savoir : le TRAVAIL, l'ECONOMIE, la JUSTICE. Oui ! donnez-moi une famille, une nation où la loi du *travail* soit fidèlement pratiquée, la loi de l'*économie* constamment observée, et la *justice* toujours respectée, et je vous dirai sans crainte de me tromper, voilà une famille, voilà une nation où règne l'aisance et la prospérité, la paix et le bonheur.

" Heureux le peuple qui a le Seigneur pour son Dieu." (p. 134, v. 15.)

Etudions quelques instants, Messieurs, ces lois fondamentales de la prospérité et du bonheur de l'individu, de la famille et de la nation, et sur lesquelles doit s'appuyer nécessairement toute la science de l'économie politique, si elle veut arriver à des conclusions pratiques, qui soient vraies et fécondes.

III.

Et d'abord la loi du *Travail* est dans la nature même de l'homme, que Job proclame " être né pour le travail comme l'oiseau pour voler " (v. 7). Aussi la trouvons-nous inscrite en tête des livres saints, et avant même la chute de nos premiers parents, alors que la terre par la richesse de sa fécondité naturelle et la beauté de ses aspects divers était l'image du ciel, et s'appelait le *Paradis terrestre.* Voici en effet ce que dit l'écrivain sacré : " Le Seigneur Dieu prit donc l'homme et le mit dans le paradis de délices afin qu'il le CULTIVAT et le GARDAT." (Gen. II, 15).

Vous le voyez, Messieurs, le travail de la culture, voilà la première loi que le Créateur donne à l'homme qu'il vient de créer à son image et à sa ressemblance. Mais dans cet heureux état de la justice originelle, où l'homme venait de sortir des mains de son Créateur dans toute la beauté et la perfection de sa nature, cette loi du travail

n'avait rien de dur ni de pénible, elle n'était que l'exercice légitime de cette activité dont le Seigneur l'avait doué, et le moyen d'augmenter tous les jours la somme de son bonheur, en développant de plus en plus ses facultés physiques, morales et intellectuelles : car cette belle et riche nature ne lui donnait pas seulement le pain qui nourrit le corps, mais elle était encore un livre qui lui donnait l'aliment intellectuel et moral, en lui parlant éloquemment de la puissance, de la sagesse et de la bonté infinie de Dieu. C'est dans l'exercice de cette double activité corporelle et spirituelle que l'homme devait couler heureusement les jours de son épreuve, pour arriver ensuite, s'il était fidèle, au bonheur sans fin du paradis céleste.

Mais à la loi du travail se joignait une autre loi, celle de la lutte et de la vigilance. Il devait cultiver le jardin de délices et le " GARDER." Il avait donc un ennemi jaloux de son bonheur, contre lequel il devait sans cesse se tenir en garde s'il voulait le conserver. C'était l'épreuve à laquelle Dieu le soumettait pour le mettre en mesure de faire la conquête du royaume éternel !

Or vous voyez ce qui est arrivé, l'homme a succombé dans la lutte. Il a violé la loi de son Dieu en mangeant le fruit défendu sous peine de mort. C'est dans l'abus d'un fruit de la terre que l'homme a violé la loi de son Dieu ; c'est aussi dans les fruits de la terre qu'il sera d'abord puni et qu'il entendra cette dure sentence : " Parce que vous avez mangé du fruit dont je vous avais défendu de manger, la terre sera maudite à cause de ce que vous avez fait, et vous n'en tirerez de quoi vous nourrir pendant toute votre vie qu'avec beaucoup de travail. Elle ne produira que des épines et des ronces. Vous mangerez votre pain à la sueur de votre front." (Gen. III, 17-18).

Voilà, Messieurs, comment la loi du travail, si facile et si agréable à l'homme dans l'état de l'innocence, est devenue une loi pénale après sa chute. L'homme est depuis cette fatale époque un criminel condamné aux travaux forcés, et cela sous peine de mort. Ce châtiment lui est infligé par un père miséricordieux, comme une peine médicale pour l'aider à se relever de sa chute. Le Seigneur-Dieu a bien voulu laisser encore un reste de bénédiction et de fertilité à cette terre qu'il vient de frapper de malédiction et de stérilité ; mais à la condition que l'homme en arrache les épines et les ronces et

que par un travail dur et pénible il l'arrose des sueurs de son front. Telles sont les conditions dans lesquelles la loi du travail s'impose aujourd'hui à l'homme !

La première loi du règne—ou royaume—de Dieu ici-bas concernant la production des biens temporels, est donc la loi du travail.

Mais le travail se divise en deux grandes sections : l'*agriculture* et l'*industrie*. Le travail agricole donne à l'homme les matières premières que produit le sol ; le travail industriel les transforme et les adapte à ses divers usages et besoins, soit pour sa nourriture et son vêtement, soit pour son logement ou son agrément.

Le commerce, les institutions financières, les voies de transports, etc., sont des moyens subsidiaires de faire bénéficier davantage l'homme des produits de son travail par les échanges qui en peuvent être faits avantageusement.

Or je n'hésite pas à dire, Messieurs, que le travail agricole est celui de l'état normal de l'homme ici-bas, et celui auquel est appelée la masse du genre humain. C'est aussi celui qui est le plus favorable au développement de ses facultés physiques, morales et intellectuelles, et surtout qui le met le plus directement en rapport avec Dieu. C'est ce que le révérend père Herbreteau nous a démontré à l'évidence, hier soir, dans son éloquente conférence sur les bienfaits de l'agriculture ; je n'ai donc pas à y revenir. Je me contenterai d'une seule remarque bien propre à vous donner une haute estime de votre état, Messieurs les membres des cercles agricoles, et que vous ne manquerez pas de redire aux cultivateurs de vos paroisses ; c'est que le travail agricole est le plus noble ici-bas parce qu'il se fait nécessairement avec le concours direct de Dieu. Vous êtes-vous jamais demandé qui a fait la gerbe de blé que vous récoltez dans votre champ au temps de la moisson ? Vous savez comme moi qu'elle est l'œuvre de deux ouvriers, de l'homme et de Dieu. Si le cultivateur n'était pas entré dans son champ au printemps, s'il n'avait pas débarrassé le sol des épines et des ronces qui le couvraient, s'il ne l'avait pas labouré profondément pour y déposer la semence du froment, il n'y aurait certainement pas poussé de blé. Voilà le travail du cultivateur ; voilà ce que Dieu demande de lui. Quand il a accompli ce travail, il se retire de ce champ ; il l'enclot avec soin, afin que rien ne vienne troubler le travail divin qui va succéder à son pénible labeur. Ce

champ devient pour lui quelque chose de sacré, sur lequel il doit veiller avec soin.

C'est que Dieu va y entrer à son tour et continuer le travail commencé. Il y enverra régulièrement la lumière de l'aurore et la rosée du matin, la chaleur du midi et la pluie du soir, et après quelques jours commencera ce travail mystérieux de la germination, la semence plongeant dans le sol une racine, qui va lui donner le point d'appui et la nourriture dont elle a besoin, et poussant vers le ciel une tige délicate qui grandira tous les jours jusqu'à ce qu'elle donne un épi chargé de 30, 40 ou 50 grains semblables à elle-même. Quand ce travail est fait, que Dieu a couvert d'une riche moisson ce champ si péniblement ensemencé, Il dit au cultivateur : voilà ce que je te donne pour toi et ceux que j'ai confiés à ta sollicitude. C'est donc une vérité, Messieurs, une vérité bien consolante et bien honorable pour le cultivateur, qu'il a Dieu lui-même pour collaborateur. On n'en saurait dire autant du travail industriel où le concours de Dieu n'apparaît pas aussi directement. Il n'y a que deux hommes qui travaillent ainsi conjointement avec Dieu, le prêtre dans l'ordre surnaturel, et le cultivateur dans l'ordre naturel.

Ne perdez donc jamais de vue, braves cultivateurs, la noblesse de votre condition et les avantages précieux que vous procure le travail de l'agriculture, et que le révérend père Herbreteau vous a si éloquemment exposés hier.

" Le labourage et le *pastourage*, disait le grand ministre Sully, voilà les deux mamelles dont la France est alimentée, les *vrayes* mines du Pérou."

Il faut dire la même chose de la Nouvelle-France, de ce beau pays du Canada que nous ont conservé, au prix de si grands sacrifices, et transmis nos vaillants et religieux ancêtres. Oui ! la prospérité et l'avenir des Canadiens-Français se trouvent dans la culture et les pâturages de son riche territoire. Puisse le peuple canadien comprendre cette vérité importante, et ne la jamais perdre de vue, s'il veut accomplir les grandes destinées que lui réserve sans aucun doute la Providence.

IV.

Il convient donc de vous signaler ici un danger auquel sont exposés un nombre, hélas ! trop grand, de nos com-

patriotes, je veux dire le danger de l'émigration. Messieurs, quand un arbre a conduit à une heureuse maturité les fruits dont il est chargé, ces fruits s'en détachent sans efforts et sans dangers, et ils vont porter ailleurs l'abondance et la richesse. Mais quand ces fruits s'en détachent avant le temps, quand la morsure des insectes ou la violence de la tempête les blessent à mort ou les précipitent sur le sol, c'est une calamité dont cet arbre a grandement à souffrir. Il faut en dire autant d'une nation. Quand elle a grandi et qu'elle s'est développée au point de couvrir tout son territoire, alors l'émigration devient pour elle un bienfait, une source de richesse et de force pour les colonies qu'elle va fonder.

Mais au contraire, lorsque chez une nation qui en est encore au début de sa fondation, et n'a pas encore pu occuper et mettre en valeur le quart de son territoire, l'on constate déjà des courants d'émigration qui lui enlèvent une forte proportion de sa jeunesse et même de ses familles, il devient évident alors qu'il y a chez elle quelque chose d'anormal, et qu'elle est atteinte d'un mal qui pourrait avoir pour elle les plus graves conséquences. Or tel est le cas pour le petit peuple canadien, vous le savez comme moi. L'émigration de sa jeunesse a pris, dans ces dernières années, de si grandes proportions, que son clergé et ses hommes d'état en ont été alarmés. Mon intention n'est pas de vous exposer, ce soir, l'étendue et la gravité de ce mal, et les remèdes qu'il faudrait y apporter. Mais puisque l'occasion s'en présente, je vous dirai en passant que l'une des causes qui a conduit à l'étranger un si grand nombre de nos jeunes compatriotes, a été le refus de se soumettre à la loi du travail telle que je viens de vous l'exposer. Le défrichement et la mise en valeur du sol canadien leur a paru à un grand nombre un travail trop dur et par trop pénible. Au pain commun du courageux colon, ils ont préféré le pain blanc du maître américain, au travail isolé et libre du jeune cultivateur, ils ont préféré le travail enrégimenté des boutiques américaines. Voyez le résultat après une trentaine d'années. Des paroisses nombreuses qui ne laissent rien à envier aux vieilles paroisses, ont surgi comme par enchantement dans les colonies du Saguenay, des Cantons de l'Est et de l'Ottawa. Là des milliers de familles canadiennes par la langue, par le cœur et par la foi ont réussi à se créer une position honorable et indépendante ; elles font la force et assurent l'avenir de notre petit

peuple. Telle est la récompense accordée à ces colons au cœur généreux, pour leur attachement au sol natal, et leur soumission courageuse à la loi du travail. Nos frères de l'émigration, au contraire, ont eu à traverser la terrible guerre de la sécession, et l'on estime que 45 mille se sont engagés pour aller porter la guerre et la dévastation chez des populations qui ne leur avaient jamais fait de mal, et qu'environ 15 mille ont succombé dans ces luttes fratricides ! !

Et que de milliers ont ruiné en quelques années leur santé dans le travail délétère des manufactures américaines et sont morts à la fleur de l'âge ! Ce qui est encore plus triste, c'est la perte des mœurs et de la foi pour un nombre beaucoup plus grand !

Efforcez-vous donc, Messieurs les membres des cercles agricoles, de faire aimer à notre jeunesse le travail de l'agriculture, et continuez avec persévérance à en perfectionner les méthodes, et à leur en faire comprendre les avantages précieux, et surtout à les convaincre que leur avenir et celui de leurs chers enfants est là.

V.

Le travail de la culture incombe naturellement à l'homme, il est plus en rapport avec ses forces et ses aptitudes ; mais il ne s'ensuit pas que l'homme soit le seul soumis à cette loi. La femme doit aussi la subir.

Je regrette qu'il ne se trouve point dans cette réunion des Dames ni des Demoiselles, car j'aurais des choses fort intéressantes à leur dire à ce sujet. Vous voudrez donc bien leur redire l'honorable et importante mission que Dieu leur a confiée à ce sujet et l'éloge magnifique que Salomon fait de la femme forte à la fin des Proverbes (31-10) :

" Qui trouvera une femme forte, " dit-il ? C'est-à-dire une femme à la hauteur de sa mission dans la famille ? " Elle est le trésor de la maison, d'une valeur plus grande que l'or et les pierres précieuses que l'on apporte des pays éloignés."

Certes, voilà un éloge bien magnifique de la femme qui préside au gouvernement de sa maison comme le demande la loi de Dieu ; et il paraît qu'au temps de Salomon, une telle femme se rencontrait assez rarement. En serait-il de même de nos jours ? J'aime à croire le contraire ; car nos mères élevées en grande partie dans

ces asiles bénis que l'on appelle le cloître ou le couvent, y ont reçu cette éducation profondément chrétienne qui les a préparées d'avance à remplir dignement le rôle si important du gouvernement de la famille. Aussi l'un des plus célèbres orateurs sacrés de notre temps, le révérend père Félix, en parlant du progrès par la famille chrétienne, s'est-il plu à relever le mérite de la femme canadienne, dans la chaire de Notre-Dame de Paris, dans l'une de ses célèbres conférences sur le Progrès. Mais, Messieurs, c'est surtout à nos vénérables mères canadiennes, qui avaient conservé intactes les traditions patriarchales de l'ancienne France, que s'adressaient ces éloges du célèbre orateur. S'il parcourait aujourd'hui le Canada, s'il visitait nos grandes villes, s'il observait les usages et les costumes modernes d'un si grand nombre de nos familles canadiennes, ne croyez-vous pas, comme moi, qu'il hésiterait à répéter le même éloge de la femme canadienne de notre temps et qu'au moins il serait forcé d'y mettre une restriction fort significative? On ne peut se le cacher, les costumes et les modes des femmes étrangères à notre foi et à nos usages ont exercé une influence fort regrettable dans un grand nombre de familles canadiennes. Il peut être utile de le signaler ici, afin de les mettre en garde contre ce danger. Que les femmes canadiennes regardent donc comme l'un des biens les plus précieux que leur ont légués leurs religieuses ancêtres, ces habitudes d'ordre et d'économie, ces costumes modestes si conformes à la décence chrétienne, cette vigilance, cette activité et cette piété sincère qui ont été la source d'une bénédiction si abondante sur notre peuple.

Après avoir proclamé que la femme forte est le trésor de la maison, Salomon déclare qu'elle en fait aussi le bonheur, et que son époux repose en elle toute la confiance de son cœur, et qu'il l'a louée hautement et que ses enfants l'ont proclamée très heureuse.

Que fait donc cette femme forte pour mériter de la bouche même de l'écrivain sacré de si magnifiques éloges? Elle observe fidèlement la loi du travail dans le soin et le gouvernement de sa maison. Ecoutez en effet ce qu'en dit Salomon. "Elle a cherché la laine et le lin, et elle a travaillé avec des mains sages et ingénieuses. Elle a porté sa main à des choses fortes, et ses doigts ont pris le fuseau." Vous le voyez, elle pourvoit au vêtement de sa famille. Elle ne va pas l'acheter dans le magasin aux dépens des sueurs de son mari. Oh non! elle les

trouve dans le filage et le tissage de la laine et du lin que lui a remis son époux! Aussi elle ne redoute ni le froid ni la neige, parce que tous ceux de sa maison ont un vêtement double. Après avoir ainsi pourvu au vêtement journalier de sa famille, elle la revêt encore de lin et de pourpre pour les jours de fête et les grandes solennités; son mari paraît avec honneur dans l'assemblée des juges, lorsqu'il siège avec les sénateurs de la terre.

Elle va plus loin, elle pourvoit à l'ameublement et à la décoration de la maison, en confectionnant des tapisseries, des rideaux, des garnitures de lits. Elle fait aussi des étoffes et des ceinturons qu'elle livre au commerce; en sorte qu'elle est comme le vaisseau du marchand qui apporte de loin son pain.

Certes, Messieurs, vous conviendrez avec moi qu'une telle femme est à juste titre appelée le trésor de la maison. Mais ce n'est pas tout, elle pourvoit aussi à la nourriture de la famille; et pour cela elle se lève même avant le jour, elle assigne à chacun son travail de la journée, et tient prête la nourriture nécessaire à chacun. Elle a aussi son jardin, y plante la vigne et y cultive les fruits nécessaires à sa maison.

Après avoir ainsi pourvu aux divers besoins de sa maison, sa sollicitude s'étend sur les nécessiteux, elle ouvre sa main à l'indigent et tend ses bras vers le pauvre, et sa vigilance sur tout le personnel de sa maison est si exacte qu'elle n'éteint point sa lampe pendant la nuit.

Voilà en peu de mots, Messieurs, l'éloge admirable que l'écrivain sacré fait de la femme forte à la fin du livre des Proverbes. Inutile d'y rien ajouter. Qu'il me suffise d'exhorter les femmes canadiennes à bien étudier cet admirable modèle, et à s'efforcer de l'imiter autant qu'il leur est possible.

Il est donc évident que la loi du travail ainsi comprise, et ainsi pratiquée dans nos familles canadiennes y amènera infailliblement l'aisance, la prospérité et le bonheur. A vous, Messieurs les membres des cercles agricoles, à faire comprendre encore plus par votre exemple que par vos paroles, que le peuple canadien peut et doit trouver sur le sol que lui ont légué ses ancêtres, par un travail convenable, la nourriture et le vêtement qui lui sont nécessaires, et que c'est à cette condition qu'il arrivera à ce degré de force et de prospérité qui assureront son avenir et celui de ses enfants.

VI.

Si la loi du travail dûment observée doit amener l'abondance dans la famille, il est une autre loi tout aussi nécessaire pour en assurer la conservation, et y maintenir une prospérité toujours croissante. Cette loi, c'est celle de " l'Economie." Oui! l'économie, et surtout l'économie domestique, est le corollaire nécessaire du travail. C'est en vain que le travailleur apportera les fruits abondants de son activité à la maison, si l'absence d'une sage économie les dissipe au fur et à mesure. Il sera en quelque sorte condamné au supplice des Danaïdes chargées de remplir un tonneau qui n'avait point de fond. Vous me permettrez de vous citer l'expression originale quoique triviale, dont se servait un brave Canadien marié à une femme sauvage, dans l'une de mes missions, pour exprimer la même idée : " Comment voulez-vous, Monsieur le Curé, que l'on puisse faire prospérer une famille, quand le coq seul gratte, et que la poule ne ramasse point ? "

Il faut donc, Messieurs, pour assurer la prospérité et le bonheur de la famille, qu'une sage économie administre avec prudence et intelligence les biens que produit le travail.

Or l'homme doit faire trois parts des biens que Dieu lui donne : 1° une part pour Dieu ; 2° une part pour le prochain ; 3° et la troisième part pour lui-même et les siens. Tel est l'enseignement des livres saints, et aussi celui de la conscience et du cœur humain !

La part de ses biens que l'homme doit faire à Dieu, sont les dépenses nécessaires pour le culte divin ; pour la construction, la décoration et l'entretien des édifices sacrés ; pour la vie, le logement et l'entretien des personnes consacrées au culte de Dieu, etc. C'est ce que dans tous les temps et chez tous les peuples l'homme a toujours reconnu comme un devoir sacré, même chez les peuples infidèles et les nations les plus barbares. Rien de plus conforme à votre raison et au sentiment de la reconnaissance, que de retourner ainsi à la gloire de Dieu une petite partie de ces biens que sa Providence nous donne avec tant de bonté et de générosité !

La part de vos biens qu'il faut faire aux nécessités et au soulagement des misères du prochain est peut-être le précepte évangélique le plus formellement formulé par Notre-Seigneur Jésus-Christ, et c'est comme souverain

juge des vivants et des morts qu'il le proclame. C'est à l'accomplissement de ce précepte qu'il promet le royaume éternel, comme aussi il menace de la damnation et du feu éternel ceux qui auront refusé de l'accomplir.

Enfin la troisième part de vos biens, Messieurs, doit être employée pour le soutien et l'avenir de vos familles.

Je dois ici vous signaler une grave erreur au sujet de ces biens, et vous rappeler une vérité que l'on oublie peut-être trop souvent : c'est que l'homme n'en est pas le maître absolu, et qu'il n'est pas libre d'en user et d'en abuser comme bon lui semblera ; il doit se souvenir que ces biens appartiennent d'abord à Dieu, et que, lui, l'homme n'en est à proprement parler que l'économe ou l'administrateur. Notre-Seigneur a jugé cet enseignement si important qu'il nous l'a donné dans une parabole admirable, afin d'en faciliter l'intelligence à tout le monde et de le graver plus profondément dans les cœurs, je veux dire la parabole du Père de famille et de l'économe infidèle. Vous le savez comme moi, ce Père de famille, c'est Dieu, maître absolu de tous vos biens : l'économe, c'est l'homme, à qui Dieu en confie l'administration ; et l'économe infidèle, c'est l'homme qui abuse de ces biens, en les employant à la satisfaction de ses passions, ou à tout autre objet que la loi de Dieu réprouve.

Vous savez également, Messieurs, quel compte sévère ce Père de famille fait rendre à son économe de temps à autre, et comment il le punit en les lui ôtant, quand il le trouve coupable de prévarication. Voilà ce qui nous explique les divers fléaux et accidents, qui frappent souvent les travaux de l'homme, qui amènent les mauvaises récoltes, les perturbations commerciales et industrielles, etc., car c'est toujours la même loi providentielle qui châtie l'homme par où il pèche, et qui l'afflige dans les biens temporels. Quand il dissipe et abuse de ces biens, Dieu les lui retire en tout ou en partie pour lui apprendre à en faire un meilleur usage.

Permettez-moi de vous signaler ici deux violations considérables de la loi de l'économie dont le peuple canadien s'est rendu coupable depuis un bon nombre d'années, ce sont les sommes énormes qu'il a dépensées pour les boissons enivrantes et les objets de luxe. Combien de familles à l'aise et même riches, ont été mises à la gêne et même ruinées par ces folles dépenses ! Combien de Canadiens et de Canadiennes ont été forcés d'abandonner le pays par suite de ces excès lamentables ! Vous

seriez étonnés des sommes jetées dans le gouffre de l'ivrognerie et du luxe depuis une quarantaine d'années, c'est-à-dire depuis que la plaie de l'émigration aux Etats-Unis s'est attachée au flanc du peuple canadien. Je n'hésite pas à le dire, ces sommes se chiffrent par des millions et des millions de piastres, — et les émigrés à l'étranger, par des centaines et des centaines de mille ! ! A vous, Messieurs les membres des cercles agricoles, de bien comprendre la gravité de ce mal, même au point de vue purement économique, et à y appliquer le remède convenable par vos paroles et surtout par l'exemple de vos familles en mettant en honneur l'observation des lois d'une sage économie, et en tenant à la règle de ne jamais faire de dépense inutile et encore bien moins de dépense criminelle.

N'est-il pas évident, Messieurs, que ces deux lois du royaume de Dieu sur la terre, relativement aux biens temporels, la loi du travail et la loi de l'économie, renferment le secret de l'aisance et de la prospérité des familles et par conséquent de la nation ?

Reste maintenant à vous dire quelque chose de la troisième qui est celle de la justice.

VII.

Ah ! Messieurs, que de dépenses, que de larmes, que de sang épargnés aux familles et aux nations, si cette *loi de la justice* était bien comprise et bien observée par tous les hommes ! Voici ce qu'en dit l'apôtre S. Jacques, au chapitre 4 de son épître : " D'où viennent les guerres et les procès entre vous ? n'est ce pas de vos passions qui combattent dans votre chair ? Vous êtes pleins de désirs, et vous n'avez pas ce que vous désirez ; vous tuez, et vous êtes jaloux, et vous ne pouvez obtenir ce que vous voulez ; vous plaidez et vous faites la guerre les uns contre les autres, et vous n'avez pas néanmoins ce que vous tâchez d'avoir, parce que vous ne le demandez pas à Dieu."

Examinons d'abord ce que demande la justice dans la famille sous le rapport des biens temporels. Nous venons de voir que les parents ne sont que les administrateurs de ces biens, et cela dans l'intérêt et pour le plus grand bien des enfants. La justice demande donc que les parents fassent les dépenses nécessaires pour leur entretien convenable, pour leur éducation et leur établisse-

ment à venir, et que pour remplir ce devoir si important, ils fassent toutes les épargnes et les économies en leur pouvoir. Est-ce ainsi que les choses se passent en général dans notre pays ? Hélas ! combien de familles sont entraînées dans les dettes, mises à la gêne et souvent ruinées, par suite des folles dépenses auxquelles on se laisse aller pour les exigences des jeunes gens et des jeunes filles !

Combien de familles ont été obligées de se disperser avant le temps par suite de ces folles dépenses, de s'expatrier après avoir dissipé un bel héritage que leur avaient légué leurs laborieux et économes ancêtres, pour aller se mettre au service de maîtres étrangers qui s'enrichissent du produit de leur travail, souvent aux dépens de la santé, de l'honneur, et même de la vie de leurs enfants auxquels ils devaient transmettre l'héritage paternel !

Mais c'est surtout dans les associations industrielles que la loi de la justice doit être observée, pour le maintien de l'accord et de la paix entre les patrons et les ouvriers.

Un fait remarquable, c'est que plus le travail est organisé, moins l'ouvrier a le produit de son travail, la plus large part revient toujours au *capital*, qui fournit la matière première, les outillages et la direction ; et le pauvre ouvrier, lui, qui porte le poids du jour et de la chaleur, a toujours la plus petite part, qui est souvent insuffisante pour le soutien de sa famille. De là ce contraste douloureux de fortunes colossales, à côté de misères sans nom. De là aussi ces murmures, ces plaintes sourdes des multitudes ouvrières qui rappellent les grondements des volcans, ces grèves qui mènent à des désastres pour les patrons et les ouvriers, et qui dégénèrent en guerres civiles. Voilà, Messieurs, où conduisent la violation de la justice et de l'équité, dans les rapports du capital et du travail. La loi naturelle aussi bien que la loi évangélique exige que le salaire de l'ouvrier ait une proportion juste et équitable avec les bénéfices que le patron tire de son travail, et qu'il puisse trouver dans ce salaire le soutien convenable de sa famille. D'un autre côté l'ouvrier ne doit pas oublier les droits du patron, et exiger un salaire trop élevé et ruineux pour son maître.

Ah ! Messieurs, que de dépenses, que de larmes, que de ruines n'entraînent pas pour les individus, pour les

familles et pour les nations la violation des lois de la justice et de l'équité !

C'est donc avec infiniment de raison que le Sauveur a résumé son enseignement relatif à l'acquisition et à l'administration des biens temporels par ce principe fondamental : " Cherchez d'abord le royaume de Dieu et sa justice, et toutes ces choses, c'est-à-dire les biens de la terre, vous seront données par surcroît." C'est-à-dire, observez exactement les lois du *Travail*, de l'*Economie* et de la *Justice*, et vous arriverez à l'aisance, au bien-être et au bonheur relatif que les biens temporels peuvent procurer à l'homme ici-bas.

Les bienfaits de l'Agriculture.

(*Discours prononcé par le Rév. Père Herbreteau, S.J., devant le premier congrès des cercles agricoles, le* 19 *jan.* 1887.)

" *Non oderis opera laboriosa, et rusticationem creatam ab Altissimo* "
(Eccl., VII, 16.)

MONSEIGNEUR, MESDAMES, MESSIEURS,

Qu'un prêtre, un religieux, un professeur de dogme et de métaphysique prenne la parole dans un *Congrès des Cercles Agricoles*, pour parler d'agriculture, c'est au premier abord une chose assez étrange. N'avons-nous point ici des spécialistes aussi exercés dans l'art de bien dire que compétents dans les questions d'agronomie ? Ne voyons-nous point parmi nous, présidant cette assemblée, et sachant parler de tout avec un charme toujours plus apprécié, le Chrysostome de nos évêques du Canada ?

Mon excuse, Messieurs, est que je ne suis à cette tribune que pour faire désirer davantage ceux qui parleront après moi, et ménager un intérêt qui doit aller en grandissant. Une autre excuse, si j'en dois donner encore, c'est que je n'ai point choisi moi-même l'honneur de porter la parole en cette assemblée : l'amitié de M. Barnard me l'a imposé. Puisse-t-il n'avoir point à s'en repentir.

Ensuite, Messieurs, j'ai fait réflexion qu'un prêtre peut,

aussi bien qu'un autre, avoir son mot à dire dans les questions d'agriculture. N'est-ce point le prêtre qui bénit les semences et les prémices des moissons ? N'est-ce pas lui qui consacre le pain et le vin, faisant germer sur l'autel le froment des élus dont vivent les âmes ? Prêtres, nous sommes vêtus de lin, nous brûlons sur l'autel la cire des abeilles, nous employons les fleurs des champs à parer le tabernacle, nous versons l'huile sur les membres des infirmes, et nous portons le nom de pasteurs. Volontiers, dans l'ordre surnaturel, nous disons avec Notre-Seigneur parlant de la moisson des âmes : " *Mon Père est agriculteur : Pater meus agricola est.*" (Jean 15,-1.) Bien plus, dans l'ordre naturel, beaucoup de prêtres, se souvenant de leur jeunesse passée à la campagne comme celle de Moïse ou de David dans la garde des troupeaux, peuvent dire avec une belle fierté : " *Je suis fils de laboureur* ; *Pater meus agricola est.*" Ce sont les familles des laboureurs qui, par une disposition providentielle que le concile de Trente lui-même a notée, fournissent au clergé ses meilleures recrues. Le prêtre a donc aussi son mot à dire dans les questions d'agriculture.

De même comme religieux, Messieurs, je me trouve assez dans mon rôle en parlant au milieu d'un congrès des cercles agricoles. Je ne songe jamais sans fierté, (un écrivain mal inspiré nous a reproché de le dire avec jactance), que les jésuites furent un peu les colonisateurs du Canada. " Partout, dit M. " Lefebvre de Bellefeuille, le prêtre a suivi de près le premier " colon, et quelquefois l'a devancé.....Le prêtre pénètre toute " la société canadienne, toute l'histoire du Canada ; ses œu- " vres se retrouvent partout, et avec lui on voit l'église catho- " lique qui, après avoir fondé notre peuple, le conserve en- " core et le protège dans les luttes qu'il soutient." (Revue Canadienne, t. VI, p. 717).

A côté des forts qui garantissaient la sécurité des colons et de leurs premières moissons sur le sol canadien, les missionnaires s'efforçaient de fixer aux travaux de l'agriculture et les tribus vagabondes des sauvages et les rares familles des immigrés français. Le père Buteux, arrivé aux Trois-Rivières dans les derniers jours de juillet 1635, n'eut rien de plus pressé, après avoir fondé l'église de la Conception à côté de sa hutte de pieux et de branchages, que d'appliquer ses nouveaux paroissiens à la culture de la terre. Il écrivait peu de temps après son arrivée : " Si Capitanal vivait encore, (Capitanal " était un chef sauvage, ami des français), il favoriserait " sans doute ce que nous allons entreprendre ce printemps " pour pouvoir rendre les sauvages sédentaires petit à petit.

" Comme ces pauvres barbares sont dès longtemps accoutu-
" més à être fainéants, il est difficile qu'ils s'arrêtent à culti-
" ver la terre, s'ils ne sont secourus. Nous avons donc des-
" sein de voir si quelque famille veut quitter ses courses ; s'il
" s'en trouve quelqu'une, nous emploierons au renouveau
" trois hommes à planter du blé-d'inde proche de la nouvelle
" habitation des Trois-Rivières, où ce peuple se plaît grande-
" ment..... Quant aux hommes que nous désirons employer
" pour leur assistance, M. de Champlain nous a promis qu'il
" nous en accommodera de ceux qui sont en l'habitation des
" Trois-Rivières.....Nous satisferons pour les gages et pour
" la nourriture de ces ouvriers à proportion du temps que
" nous les occuperons à défricher et cultiver avec les sauvages.
" Si je pouvais en entretenir une douzaine, ce serait le vrai
" moyen de gagner les sauvages." (Relations de 1635, p. 20.)

Ce que les jésuites firent aux Trois-Rivières, eux-mêmes, d'autres missionnaires non moins méritants le firent à Québec, à Tadoussac, à Montréal, au Sault-Ste-Marie, tout le long du Saint-Laurent et tout le long du Mississipi jusqu'à la Nouvelle-Orléans. Il existe au Cap-de-la-Madeleine, tout près d'ici, un vieux monument restauré pour le service de la Poste : ce vieux monument, le peuple l'appelle encore le *Moulin-aux-Pères*. Les jésuites furent, je crois, les premiers meuniers des Trois-Rivières et du Cap.

Mais ce n'est pas au Canada seulement que les prêtres et les religieux ont été les fondateurs de l'agriculture : l'histoire nous apprend que les moines ont aussi défriché le vieux continent de l'Europe. " Les trois huitièmes des villes et bourgs
" de France, a écrit M. de Montalembert, doivent leur exis-
" tence aux moines." (Moines d'Occident : Préface). Il en est de même, à peu de différence près, en Angleterre, en Irlande, en Italie, en Allemagne et en Suisse. Les moines, toujours fuyant les centres habités, toujours recrutant des vocations sans nombre, allèrent de forêt en forêt, de désert en désert, et firent partout fleurir la solitude. Du Ve au XVe siècle telle fut la mission providentielle des innombrables disciples de St Benoît et de St Colomban. Quand ils avaient défriché et assaini, les populations venaient se grouper autour des monastères, et ce furent les commencements d'un grand nombre de villes aujourd'hui illustres : elles ne se doutent guère qu'elles eurent leur berceau dans les monastères.

St Benoit avait jeté dans le désert de Subiaco, en Italie, les fondements du célèbre monastère du Mont-Cassin. C'était au Ve siècle. Des Goths, des Hérules, après avoir vécu de pillage se sentaient pris de repentir, et allaient chercher l'ex-

piation dans la solitude. Benoît les recevait, les revêtait d'un froc, attachait à leur ceinture une serpe qu'ils ne devaient quitter ni jour ni nuit, leur mettait à la main la bêche ou la cognée, et les envoyait exercer leur robuste énergie à extirper les broussailles ou à défoncer le sol. Un jour un Goth, malhabile à son métier, laisse tomber sa cognée au fond du lac formé par l'Anio au pied de la montagne. Benoît était là; Benoît fait un miracle, et la cognée revient du fond du lac se remettre aux mains de l'ouvrier. " Prends ton fer, dit Benoît " au bûcheron barbare, prends, travaille et console-toi."

" Paroles symboliques, s'écrie de Montalembert, où l'on " aime à voir comme un abrégé des préceptes et des exemples " prodigués par l'ordre monastique à tant de générations et " de races conquérantes : *Ecce labora.*" (Ibid.)

J'en ai dit assez, n'est-il pas vrai, Messieurs, pour vous faire admettre que, prêtre et religieux, j'ai quelque droit à parler d'agriculture. Vous le saviez bien d'ailleurs, vous, Messieurs, qui mettez dans chaque paroisse vos cercles agricoles sous le contrôle et la direction de messieurs les curés. Je tiens, Messieurs, à vous féliciter de cette juste notion que vous avez de la colonisation. Si vos cercles agricoles se composaient un blason je voudrais y mettre une croix en sautoir sur une charrue, avec cette devise empruntée aux moines : " *Cruce et aratro : par la croix et la charrue.*" Dans vos cercles agricoles, Messieurs, le prêtre représente la croix, et le laboureur la charrue ; tous deux y sont à leur place.

Si donc il m'est loisible de parler d'agriculture, j'espère que vous me permettrez, Messieurs, de *philosopher* un peu sur ce sujet, en laissant à d'autres les détails techniques. A chacun son métier. Les habitués de l'économie rurale vous diront leurs expériences sur le drainage, sur les prairies et les pâturages, sur le succès des *silos*, sur l'alimentation pour l'amélioration des troupeaux, sur les procédés de production du lait et de fabrication des fromages, sur bien d'autres choses encore. On pourrait établir scientifiquement combien il est regrettable de laisser se perdre en infectant l'air, ou de jeter au fleuve par les égoûts de nos villes les meilleurs trésors de l'agriculture ; on pourrait démontrer par des calculs irréfutables combien il est important de rendre au sol par les engrais organiques, ce que le sol a donné aux moissons, ce que les moissons ont donné à l'homme et aux animaux. La loi de cette rotation merveilleuse où les éléments de la vie se transforment et se rajeunissent perpétuellement sans jamais s'épuiser, constitue la base même des procédés d'agriculture, et fournirait un beau sujet, bien scientifique et bien pratique, à développer

devant cette importante assemblée. D'autres, plus compétents que moi, en parleront, j'espère.

Quant à moi, un professeur de métaphysique, je m'arrêterai à un thème plus général, plus philosophique, plus spécial à ma profession, et je dirai à l'éloge de l'agriculture qu'elle est le milieu le plus favorable au développement des facultés de l'homme, et la condition nécessaire de la prospérité d'un peuple.

C'est ce que j'appelle, dans une dénomination générale, *les bienfaits de l'agriculture.*

I

Il faut remarquer d'abord, Messieurs, que l'agriculture est le milieu le plus favorable au développement d'une santé robuste. " Avant tout il faut vivre, a dit la sagesse antique : *prius est vivere* ; et ensuite, si l'on se porte bien, on fait de la philosophie : *deinde philosophari.*" Or il semble bien, Messieurs, que la croissance de l'enfant, que le développement des organes dans un adolescent, ne se fait nulle part aussi heureusement que dans la vie des champs. Cette tendre nature qui, comme une fleur, absorbe l'air et la lumière, s'imprègne de tout ce qui l'entoure, ne se constitue et ne s'harmonise nulle part aussi bien qu'au grand air de la campagne, parmi l'odeur des foins et des guérets, parmi les brises qui se sont embaumées aux branches résineuses des grands pins ou à l'écorce sucrée des érables.

Cherchez où se trouvent les tempéraments robustes, les types de haute stature et qui ne déclinent pas ; cherchez où se trouvent et le sang vif, et les joues roses, et le teint vermeil, et cet air de santé qui affleure sous une peau fine, et cette vie qui pétille dans les yeux, et cette âme forte chevillée au corps qu'elle anime, vous verrez que tout cela se trouve surtout à la campagne.

Les générations décroissantes sont dans les villes. S'il ne venait incessamment des recrues de la campagne, les villes se dépeupleraient, car les villes dévorent leurs habitants. Les tempéraments anémiques se préparent et se font dans les habitations malsaines des quartiers populeux, dans l'atmosphère saturée des usines et des magasins. La pâleur est l'hôte des salons élégants ; la phthisie est le fléau des races aristocratiques ; les épidémies n'ont jamais de prise que sur les cités. Enfin, pour tout dire en un mot, la vie est plus courte à la

ville qu'à la campagne, ainsi que le constatent d'innombrables statistiques.

La santé est le premier bienfait de l'agriculture.

II

Il est une conséquence à notre première conclusion. C'est que, les multitudes se composant d'unités, les races se composent de personnes isolées. Si donc la vie des champs fait des hommes de tempérament robuste, elle fait aussi des générations fortes, capables de concevoir et d'agir avec vigueur, de revêtir même la cuirasse, et de porter avec honneur l'étiquette nationale.

C'est à bon droit que le poète latin félicitait jadis l'Italie de produire par le labourage, en même temps que des moissons fécondes, ces races vigoureuses des Marses, des Sabins, des vieux Romains qui furent les conquérants du monde. " Salut, disait Virgile, salut terre d'Italie, salut, mère féconde " et des moissons et des héros :

> Salve, magna parens frugum, saturnia tellus,
> Magna virûm !
>
> (Georg. Lib. II. 171.)

La sagesse et la grâce, parlant par la bouche de Fénelon, nous ont laissé dans un charmant récit le secret de renouveler en une génération forte une génération dépérie. Ecoutez cette page du Télémaque : " Mentor sortit de la ville (c'é- " tait la capitale de l'île de Crète), avec (le roi) Idoménée, et " trouva une grande étendue de terres fertiles qui demeu- " raient incultes ; d'autres n'étaient cultivées qu'à demi par la " négligence et par la pauvreté des laboureurs qui, manquant " d'hommes et de bœufs, manquaient aussi de courage et de " force de corps pour mettre l'agriculture dans sa perfection. " Mentor, voyant cette campagne désolée, dit au roi : la terre " ne demande ici qu'à enrichir ses habitants ; mais les habi- " tants manquent à la terre. Prenons donc tous ces artisans " superflus qui sont dans la ville, et dont les métiers ne servi- " raient qu'à dérégler les mœurs, pour leur faire cultiver ces " plaines et ces collines ; bientôt le pays sera peuplé de fa- " milles vigoureuses et adonnées à l'agriculture."

Ainsi donc l'antiquité est d'accord avec l'expérience pour affirmer que l'agriculture est la naturelle nourrice des fortes

races. En vérité il n'en pourrait être autrement, car le métier d'agriculteur est la condition la plus naturelle à l'homme. " Si " j'ouvre les antiques archives du genre humain, dit Mgr " Dupanloup, à la première page, avant la chute originelle, " au temps même de la primitive innocence, je trouve déjà " l'agriculture. Dans le séjour bienheureux de l'Eden, l'hom- " me innocent dut travailler, et travailler à la terre : " Posuit " eum in paradiso voluptatis, ut operaretur eum." (Gen. 2.) " Aussi le travail de l'agriculture avant d'être un châtiment " fut pour l'homme une loi, une condition de son bonheur, de " sa dignité, de son existence, un noble et nécessaire emploi " de ses facultés et de ses forces." (Comices agricoles d'Orléans, en 1861.)

Avez-vous remarqué, Messieurs, poursuivrai-je à mon tour, comment l'homme vient au monde avec des membres faibles et débiles qu'il faudra fortifier ? Si vous élevez mollement cet être si frêle qu'on appelle un enfant, vous en ferez un damoiseau, ou, comme on dit vulgairement, une *femmelette*. Au contraire, si vous appliquez ses bras au travail, si vous mettez sur ses épaules des fardeaux proportionnés à ses forces, si vous le laissez vivre au grand air, ses membres deviendront nerveux et souples ; on ne saura ce qu'il faudra le plus admirer en lui à dix-huit ans, ou de sa force ou de son élégance.

Oui ! pour développer ses facultés l'homme a besoin de travailler la terre, comme la terre pour être fertile a besoin du travail de l'homme. Et, pour que l'homme ne se soustraie pas à ce devoir, Dieu, ou, selon la parole de Pline l'Ancien, " la " *nature* l'a jeté nu sur le sol nu : " *Nudus in nuda humo.*" Il faut qu'il fasse pousser le lin et le chanvre pour se vêtir, le pain et le vin pour se nourrir, et la terre ne lui donne rien qu'au prix de ses sueurs : "*Quia dii laboribus omnia ven-* " *dunt.*" (Sénèque.)

En vain l'on substituera aux travaux des champs d'autres travaux, il semble qu'ils sont moins dans l'ordre providentiel, et l'expérience prouve qu'ils sont moins propices au parfait développement de l'organisme humain. Ainsi faut-il conclure avec l'écriture que " l'homme est fait pour travailler, comme " l'oiseau pour voler, et le bœuf pour labourer "; mais le principal travail de l'homme, celui qui s'impose le plus à sa nature et à ses besoins, celui qui perfectionne le plus sa race, est le travail de l'agriculture.

Le deuxième bienfait de l'agriculture est de former pour l'honneur de la patrie et de l'humanité des générations robustes.

III

Cependant, à Dieu ne plaise que nous restreignions la perfection de l'homme au développement de ses facultés corporelles. Au-dessus de l'ordre matériel se superposent l'ordre intellectuel et l'ordre moral, se complétant, et, en beaucoup de choses, se compénétrant l'un l'autre.

La vie du laboureur est-elle donc favorable au développement des facultés intellectuelles ? J'ose bien l'affirmer si l'on entend l'agriculture comme il faut, et si l'on n'exige point non plus une culture trop spéciale de l'esprit.

Et d'abord il est bien vrai que la vie des champs laisse peu de loisirs aux spéculations savantes, et n'exige pas des connaissances bien profondes ni bien subtiles. Mais n'en peut-on pas dire autant de la plupart des travaux d'industries et de métiers ? La science profonde est une carrière à part. Quiconque veut y réussir doit s'y livrer tout entier, pâlir sur les livres dès sa jeunesse, et donner à l'étude le meilleur de ses forces jusqu'à la fin de sa vie. Cette destinée est celle du petit nombre. Sur trente-six millions d'habitants que compte la France, il y a trente-quatre millions de travailleurs. Aussi dans les pays les plus cultivés, il y a presque les dix-neuf vingtièmes des hommes qui travaillent aux travaux du corps, et chez qui les facultés intellectuelles sommeillent dans les membres fatigués. Si donc le cultivateur n'est pas plus savant que les autres travailleurs, si même il a moins de cette faconde citadine que l'on rencontre dans les grands centres, en revanche il semble garder le privilège de la droiture d'esprit et du bon sens. L'équilibre des facultés se perd plus aisément dans le tumulte des villes ; la juste pondération des humeurs au contraire, et les solutions toujours égales, se conservent mieux dans les campagnes. Enfin, s'il est vrai, selon l'antique adage, que la perfection de l'homme comporte une âme saine dans un corps sain, *mens sana in corpore sano*, il ne semble pas que nulle part en dehors de l'agriculture on en trouve mieux et les éléments et les conditions.

On pourrait dire même que les autres métiers exigent moins de science que l'agriculture. Le tisserand pousse toujours de la même manière sa navette ; le menuisier n'exécute qu'un petit nombre de modèles ; le forgeron, quelque temps qu'il fasse, bat toujours le fer selon les mêmes procédés. Dans les grandes usines modernes, où règne le système de la division du travail, l'homme est presque réduit à l'état de machine ; chaque ouvrier n'exécute qu'un détail, et il n'apprend jamais à fabriquer le produit complet de son industrie. L'agricul-

ture au contraire, pour qui l'entend comme il faut, est éminemment une science d'observation, de méthode, de combinaisons scientifiques. M. le secrétaire des cercles agricoles (il me pardonnera de le trahir), me disait l'autre jour avec une élévation de vues dont j'ai été frappé, que " *l'agriculture a* " *pour objet de comprendre et d'exécuter le plan de Dieu* " *dans la nature.*"

De fait, et Dieu l'a ainsi voulu, il est un temps pour labourer, un temps pour herser, un temps plus favorable pour confier les semences à la terre : le laboureur doit en cela interpréter les lois de la nature, et consulter l'expérience ainsi que la raison. " Toute terre ne porte pas les mêmes fruits :

" Hic segetes, illic venient felicius uvo ;
(Georg. L. I, 53)

" Virgile l'avait dit : ici, les blés produisent en abondance ; " là, il n'y a d'espoir que dans la vigne." Il faut savoir labourer profond dans les terres fortes, tracer un léger sillon qui ne dessèche pas le sol dans les terres faibles. Les terrains froids s'amendent par la chaux, les terrains secs au moyen de la marne. On draine les terres humides, on irrige les sablonneuses. Il est des engrais stimulants, le noir animal, le *guano*, qui, employés seuls, épuiseraient le sol : on les tempère par les engrais *naturels*, comme le fumier et les débris de plantes fourragères, et les rendements sont doublés. L'agriculture devrait savoir quelle quantité de sels chaque plante enlève à la terre, et quelle quantité en contient chaque engrais. Il faut savoir comment alterner les moissons des céréales avec celles des plantes légumineuses, combien de temps pour chaque terre doit durer l'assolement, et combien le repos en jachère. Ce sont toutes des lois difficiles.

Puis, à l'économie du champ de labour s'ajoute l'économie de l'étable. Le choix des étalons, le croisement des races, l'alimentation la plus économique et la plus avantageuse, la proportion du bétail avec les terres à ensemencer, ce sont autant de problèmes où la routine et l'ignorance sont ruineuses, où la science au contraire opère des merveilles et réalise des fortunes.

Il n'est pas, Messieurs, jusqu'aux procédés de vos industries laitières dont je vois ici les honorables représentants, qui n'exigent un savoir-faire incroyable. Un publiciste français, M. Louis Hervé, faisant en 1859 un rapport sur l'agriculture en France, disait : " Le régime de la stabulation est indispen- " sable pour augmenter la production de la viande et du lait ;

" mais le séjour des animaux dans des écuries basses, étroites,
" mal aérées, a souvent pour résultat la ruine du cultivateur ;
" en effet, les épizooties, les maladies de tout genre qui décimement les bestiaux dans un grand nombre de fermes, proviennent dans la plupart des cas, du mauvais état des lieux
" qui les abritent. Quelques fermes modèles nous offrent des
" bâtiments construits suivant les données de l'hygiène et de
" l'économie bien entendue, des étables spacieuses et élevées,
" à double courant d'air dans la partie supérieure, un sol pavé
" et en pente pour l'écoulement des *produits*; des porcheries
" disposées d'après les mêmes règles ; des laiteries bâties pour
" recevoir un air frais et pur, une température égale, à l'abri
" des odeurs qui détériorent le lait, et des secousses de voitures qui troublent l'ascension de la crème."

Ce sont là, n'est-il pas vrai, Messieurs, des détails infinis, rien que pour le labour et le bétail ; et cependant je n'ai rien dit ni de la basse-cour, ni du jardinage, ni de l'exploitation la plus avantageuse, des sucreries, des arbres fruitiers et des forêts. En vérité nous sommes autorisés à dire que le laboureur, s'il voulait cultiver comme il faut, devrait savoir presque toutes les sciences, la chimie et la physique, l'histoire naturelle et la botanique, la minéralogie et la médecine. La vie de chaque plante, ainsi que celle des animaux, a son alimentation, ses traitements, ses maladies. Le laboureur en est le médecin et le nourricier. S'il ne sait pas son métier il fera comme une nourrice maladroite qui mettrait dans le biberon de son nourrisson du vinaigre au lieu de lait, comme un médecin qui soignerait ses malades à l'arsenic. Les procédés empiriques en agriculture sont plus ruineux que dans l'alimentation des hommes, car les hommes savent se plaindre, tandis que les plantes et les animaux souffrent et meurent sans indiquer la source du mal ; seul le laboureur instruit, la devine et la corrige.

L'agriculture, Messieurs, est une école de bon sens et de sciences pratiques : tel est son troisième bienfait.

IV

Tontefois, Messieurs, une démonstration plus facile à faire, est de prouver que l'agriculture est un milieu spécialement favorable au développement du sens moral et religieux d'un peuple.

" Tout est plein de Dieu à la campagne, a dit un poète
" païen :

Jovis omnia plena ;

" et c'est l'action divine que l'on croit sentir et entendre " dans cette germination profonde sous nos pieds dans les " guérets, et sur nos têtes dans les bourgeons :

Et nunc omnis ager, nunc omnis parturit arbor."
(Virg. Eglog. III.)

Le laboureur fait avec Dieu son œuvre en commun ; il sème et Dieu arrose ; il sarcle et laboure, mais compte sur le soleil du bon Dieu pour faire mûrir la moisson. Impuissant à faire produire la semence, il attend sa fortune de la protection divine, et repose son " espérance en *ce Père du ciel qui donne* " *le pain quotidien.* Ah ! c'est bien lui qui peut dire, en par- " lant de Dieu, cette divine parole : " *Pater meus agricola* " *est ;* " car Dieu est vraiment agriculteur ! "

Les travaux des manufactures ne se font pas ainsi de part avec Dieu : l'effort de l'homme y paraît seul. On n'a point entre les murs noircis d'une usine, ni dans les rues encombrées de nos villes, ces larges horizons dont le Dante a dit autrefois " qu'ils n'ont de confins que la lumière et l'amour :

che, solo amor'e luce ha per confine.

Faut-il s'étonner ensuite si le laboureur est naturellement plus recueilli et plus pieux que l'ouvrier des villes ? Dans les champs, tout porte à Dieu une âme naturellement bonne, et presque rien ne l'en détourne. A la ville, le mal est presque partout, et la pensée de Dieu est rare comme les clochers, dont les maisons nous dérobent la vue. Aussi, de tout temps on a remarqué que la vertu se réfugiait à la campagne. " La " vie des champs, disait Columelle, est proche parente de la " sagesse, si même elle n'en est pas la sœur : *Vita rustica* " *sine dubitatione proxima et quasi consanguinea sapien-* " *tiæ est.*" Et le poète de Mantoue, Virgile, disait que la " sainte pudeur, chassée de partout, avait pris demeure à la " campagne :

Casta pudicitiam servat domus.
(Georg. Lib. II, 523.) ;

" que la justice quittant la terre au commencement de l'âge " de fer, laissa dans la maison du laboureur la dernière em- " preinte de ses pas :

Extrema per illos Justitia excedens terris vestigia fecit.
(Georg. Lib. II, 470) ;

" que les jeunes gens eux-mêmes, les jeunes gens partout si " indociles, étaient à la campagne assidus au travail et sobres " dans le vivre, dévots envers la divinité et respectueux à " l'égard de leurs vieux parents :

> Hic patiens operum exiguoque assueta juventus,
> Sacra Deûm, sanctique patres.
>
> (Ibid.)

Tandis que la vie vagabonde et instable des ouvriers est une école d'irréligion, une désorganisation de la famille, la désunion et l'oubli entre ceux qui sont faits pour s'aimer, le chef de famille à la campagne fait véritablement l'éducation de ses enfants, gardant leur jeunesse et préparant leur avenir. Ce n'est pas lui qui jettera imprudemment ses fils et ses filles à la corruption des villes. Il les retient au foyer quand ils sont petits, et leur apprend à vivre d'une vie austère, laborieuse, obéissante. Soir et matin il veille à ce qu'ils accomplissent leurs devoirs de piété envers Dieu ; le dimanche, il les conduit à la messe du village. Aucune influence pernicieuse n'arrive jusqu'au sanctuaire de la ferme : le laboureur pieux pétrit ses enfants à son image. Lorsqu'ils auront grandi, leur père n'aura point besoin, pour occuper leurs bras, de les éloigner prématurément de sa tutelle, de les livrer à des maîtres étrangers, de les abandonner à un milieu impie et déréglé ; non, il les conduira avec soi aux travaux des champs, et, leur mettant à la main la bêche, la charrue, la faucille, il leur dira : " Tenez, voici votre gagne-pain ; faites comme moi et vous se- " rez heureux. Quand vous saurez travailler et que vous aurez " l'âge, je détacherai quelques-uns de mes champs avec une " jolie maison que j'y bâtirai ; ce sera votre lot. Vous l'a- " grandirez, et vous y garderez avec honneur mon nom ainsi " que mon métier. Allez, je vous laisse ce que m'a laissé " mon père : l'air natal, le travail, des goûts simples, l'amour " de Dieu et la paix du cœur ! "

Il faut l'avouer, Messieurs, le plus sage des hommes, Salomon, avait raison de dire cette parole que j'ai mise comme épigraphe à ce discours : " Laboureurs, aimez vos laborieux travaux, et surtout l'agriculture instituée par le Très-Haut : Non oderis opera laboriosa, et rusticationem creatam ab Altissimo."

L'agriculture est vraiment la gardienne de la foi et des mœurs ; c'est le quatrième de ses bienfaits.

V

L'histoire de l'industrie a ses dates bien connues. On sait que le tissage mécanique est d'invention récente. Les cotons, les indiennes, les merinos, les draps de fine laine, ainsi que les tapisseries les plus en renom, ont une origine et des phases de progrès qu'il est facile d'établir. Il en faut dire autant de ces grandes manufactures de fontes, de fers forgés, de bronzes artistiques, et des aciers de tout genre, depuis les aciers durs d'Angleterre jusqu'aux fines lames pliantes de Norvège ou de Damas. On peut même dire quand on commença de forger le fer, et de naviguer sur la mer. Quant à l'agriculture, elle n'a point de dates, car elle est contemporaine de la création ; elle a même été créée par le Très-Haut, *creatam ab Altissimo.*

Des peuples policés et puissants ont pu exister sans avoir les inventions modernes: aucune branche de l'industrie n'a jamais été nécessaire à la prospérité d'une grande nation. Selon les propriétés du sol et les avantages du climat on exploite avec profit la soie ou le coton, la laine ou les fourrures, la vigne ou le houblon, les minérais ou les bois de prix ; ces industries peuvent créer un certain bien-être en faisant couler l'or à flots comme en Californie, elles ne donnent pas à un peuple son cachet national de grandeur et de stabilité. Pour qu'un peuple soit grand et prospère, pour qu'il aime son pays d'un amour patriotique, pour qu'il en prenne le cachet spécial et le tempérament distinctif, il faut qu'il s'attache à la glèbe, qu'il s'identifie pour ainsi dire avec le sol, lui donnant ses sueurs et vivant des fruits qu'il y récolte, y prenant naissance et y laissant ses cendres à côté des cendres de ses ancêtres, en un mot, il faut qu'il vive d'agriculture. Un grand homme d'Etat, Sully, avait tracé ce programme à son pays qu'il aimait, et dont il détermina en partie la grandeur, Sully, aimait à dire: " Pâturage et labourage sont les mamelles de " la France."

Oui, l'agriculture est la condition nécessaire de la prospérité d'un peuple. L'amour que je porte à votre cher Canada, Messieurs, et la confiance que j'ai dans les destinées de ce peuple pour moi deux fois aimé, et parce qu'il est d'origine française et parce qu'il est catholique, m'inspirent de prouver une thèse sur laquelle repose, je crois, l'avenir de ce noble pays. Ainsi, Messieurs, en montrant bien leur but patriotique, nous relèverons à leur véritable hauteur ces réunions des cercles agricoles, dont le nom est trop modeste.

Avez-vous remarqué, Messieurs, que tous les peuples qui

ont fait leur marque dans l'histoire ont été des peuples adonnés à l'agriculture ?—L'Egypte qui atteignit dans les temps anciens le plus haut sommet de la puissance et de la civilisation, l'Egypte qui eut en même temps jusqu'à vingt-deux mille villes florissantes, s'il faut en croire Hérodote, l'Egypte qui, pour tombeaux, bâtissait à ses rois des pyramides gigantesques, qui mettait aux portes de ses temples des monolithes dont s'enorgueillissent aujourd'hui Rome, Londres et Paris, l'Egypte avait non seulement fait passer l'agriculture dans ses mœurs et dans sa vie, mais l'avait introduite même dans sa religion. Le Nil qui déborde chaque année pour renouveler la fécondité de ses rives, était un fleuve sacré. Le lotus qui pousse dans les lieux humides et semble être l'indice de la fertilité, était également une fleur sacrée. On croyait faire beaucoup d'honneur au dieu Osiris en lui donnant une tête de bœuf. Isis avait une tête de vache, et on la couronnait de feuilles de lotus. Vous connaissez, Messieurs, le culte ridicule que l'on rendait au bœuf Apis, à qui l'on avait bâti un palais, dont on célébrait les funérailles avec autant de solennité que celles des rois : le bœuf Apis était le roi, sinon le dieu, du pâturage et de l'agriculture.

Les Hébreux eux-mêmes que Jéhovah, pour assurer leur perpétuité, avait introduits dans une terre où coulaient le lait et le miel, les Hébreux, jusque dans la terre promise, se souvenaient parfois du culte de l'Egypte, et, oubliant Jéhovah dans les jouissances des fruits de la terre, ils adoraient l'agriculture sous l'image d'un veau d'or.

Dans les Indes, sur les bords luxuriants du Gange, où vivaient du temps de Ninive et de Babylone des peuplades puissantes, le taureau *Nandi*, qui symbolisait la fertilité du sol, était honoré comme un dieu. Dans les ruines de l'opulente Ninive, on a trouvé dernièrement deux gigantesques taureaux en granit, portant sur la tête une couronne étoilée, et qui devaient être sans doute les divinités tutélaires des rives florissantes du Tigre et de l'Euphrate. Chez les Perses, le culte du bœuf *Aboudad* était prescrit par une loi de Zoroastre, et ce *vénérable* animal était considéré comme le principe de toute la création végétale et animale. Ce serait temps perdu de rapporter les détails ridicules de cette cosmogonie ; ils ne prouvent qu'une chose, c'est que l'agriculture chez les Perses était une religion.

Le culte de l'agriculture varia de forme avec le temps et les mœurs, mais il se retrouve chez tous les peuples païens qui ont fait marque dans l'histoire. Le grave Varron rapporte que " *tuer le bœuf laboureur à Athènes, dans le Pélopo-*

" *nèse, en Phrygie et chez les premiers Romains, était un* " *crime puni de mort.*" Les Grecs dont le génie artistique civilisa les traditions antiques, reléguèrent le taureau parmi les constellations célestes, mais ils trouvèrent un moyen plus élégant de laisser la divinité dans l'agriculture. Cérès fut la déesse à qui l'on attribua le bienfait de cet art ; Cérès avait la première cultivé les champs, et, dans les guérets, elle avait enfanté Plutus, la richesse. Les bergers avaient pour protecteur le divin Apollon qui avait le premier gardé les troupeaux. Pallas et Neptune, disait la foule, ayant eu contestation pour savoir qui ferait aux hommes le présent le plus utile, Pallas frappa la terre de son talon et fit naître l'olivier, (l'olivier est la richesse des contrées méditerranéennes) ; " Neptune à son tour avait frappé le sol de son trident, et du " sol entr'ouvert s'était élancé le cheval bondissant :

Cui prima frementem
Fudit equum magno tellus percussa tridenti.
(Virg. Georg. Lib. I.)

Bacchus était le dieu des raisins, et l'on s'accordait à dire, (on le dit bien encore), que ses présents étaient divins. Les rois les plus renommés de ce peuple artiste n'étaient guère, en temps de paix, que de grands propriétaires exploitant de leur mieux d'innombrables troupeaux. Les poèmes immortels d'Homère sont tout empreints du goût de l'agriculture. Hésiode a célébré le labourage dans son poème des *Travaux et des Jours.* L'élégant disciple de Platon, Xénophon, après avoir été général d'armée, écrivit son livre des *Economiques* où il enseigne par le menu les procédés du labourage et du pâturage. " Il y affirme que l'agriculture est le premier des " arts, et n'admet pas, dit-il, qu'un homme libre puisse trouver " une occupation plus digne de lui."

Quant au peuple romain, le plus étonnant de tous les peuples, vous savez, Messieurs, que ses premiers généraux, les Fabricius et les Cincinnatus, quittaient la charrue pour l'épée, et retournaient à leurs moissons après la victoire. Marius que, à la vérité, son obscure naissance et ses premiers travaux avaient fait laboureur; Marius, sept fois consul, se fit remarquer par l'intelligence et l'étendue de ses exploitations agricoles. On admirait, entre autres travaux, des plants de vignes qu'il avait distribués sur les coteaux de ses domaines avec un si habile emploi du terrain, qu'on y reconnaissait, dit Pline " tout l'art du profond tacticien et du grand général."

Aussi longtemps que le génie agricole inspira le peuple

romain, le peuple romain fournit des recrues invincibles aux légions qui portaient jusqu'aux confins du monde la gloire de son nom. Quand la vie des champs cessa d'être en honneur, quand les fêtes de Rome eurent attiré à la ville la population des campagnes, le colosse romain se sentit faiblir. En vain on fit des projets de lois agraires pour ramener les propriétaires à leurs champs, en vain l'empereur Auguste fit écrire par Virgile ce sublime appel aux travaux de l'agriculture qui a pour titre les *Géorgiques*, les familles romaines n'eurent bientôt plus d'héritiers, les légions plus de soldats, et l'Italie affamée plus de pain. Les barbares vinrent et prirent la place de ce peuple qui ne se recrutait plus, et ne pouvait plus même se nourrir. Les Grecs, les Perses, les Babyloniens et les Egyptiens avaient disparu de même.

C'est l'agriculture, Messieurs, qui a fait les grands peuples de l'antiquité; et tel est le cinquième bienfait que j'avais à signaler.

VI

Il me reste à dire, Messieurs, que l'agriculture est aussi la mère des grands Etats modernes, et que les grands Etats modernes ne subsisteront point s'ils ne maintiennent à la base de cet immense déploiement de vie factice qu'on appelle l'industrie et l'administration, une large et florissante exploitation du sol. Je termine par là, ce trop long discours.

Que les nations modernes tirent leur origine de ces populations barbares qui, au Ve siècle de notre ère, envahirent l'empire romain et se le partagèrent, c'est ce que tout le monde sait. Lorsque la mer, gagnant sur le rivage, parvient enfin à rompre une digue qu'elle a longtemps battue de ses flots courroucés, les vagues se précipitent sur les campagnes, se creusent des lits profonds, emportent dans leurs tourbillons les moissons et les troupeaux, le laboureur avec son toit de chaume renversé. Pendant plus de deux siècles, les barbares, victorieux des Romains, ravagèrent ainsi l'Europe. Huns, Vandales, Wisigoths, Hérules, Francs, Saxons, Normands, Slaves, Arabes et Tartares, ce furent autant de flots humains qui, se poussant les uns les autres comme les vagues d'une mer débordée, ravagèrent tout, mirent tout en désordre d'un bout à l'autre de l'ancien continent. Quand le calme fut rétabli, ces pillards qui n'avaient plus rien à piller, furent obligés de demander à la terre le pain qu'ils ne pouvaient plus acheter à prix d'or ni conquérir par le fer. Je l'ai dit déjà,

et Mr de Montalembert l'a raconté en cinq volumes palpitants d'intérêt, ce furent les moines qui fixèrent au sol ces peuples vagabonds.

Ecoutez Lingard, le grand historien de l'Angleterre. " Il " est impossible, dit-il, de ne pas rapporter brièvement ce " que les moines ont fait en Angleterre pour l'agriculture ; " impossible de ne pas rappeler le parti qu'ils ont su tirer de " tant d'immenses régions incultes et inhabitées, couvertes de " forêts ou entourées de marécages. C'était là, on ne doit " jamais l'oublier, la vraie nature des vastes territoires aban- " donnés aux moines, et qui avaient ainsi le double avantage " d'offrir aux communautés une retraite plus longtemps " inaccessible qu'ailleurs, et d'imposer de moindres sacrifices " à la munificence des donateurs. Ainsi placés en face de " toutes les difficultés de la mise en culture d'un pays nouveau, " ils les surmontèrent toutes : les forêts défrichées, les marais " assainis ou desséchés, le sol irrigé ou drainé selon les besoins " de chaque localité, les ponts, les chemins, les digues, les " ports, les phares créés partout où s'étendait leur patrimoine " ou leur influence, témoignèrent de leur infatigable et vigi- " lante ardeur. La moitié au moins de la Northumbrie était " envahie par des landes et des bruyères stériles ; la moitié " de l'Est-Anglie, et une portion considérable de la Mercie, " étaient couvertes par des marais presque inaccessibles. " Partout les moines substituèrent à ces déserts inhabités de " gras pâturages et d'abondantes moissons." (T. I, 267.) Ainsi parle Lingard ; et Mr de Montalembert poursuit : " Ces moines laboureurs, éleveurs et nourrisseurs, furent les " véritables pères de l'agriculture anglaise, devenue et de- " meurée, grâce à leurs traditions et à leurs exemples, la pre- " mière agriculture du monde." (Moines d'Occident, t. V, 173.)

Voilà pour l'Angleterre. Pour la France ; si vous voulez savoir, Messieurs, comment elle fut défrichée, écoutez cette histoire, et jugez de l'ensemble par un détail. C'était au VIe siècle. Un moine breton, nommé Tellio, après avoir coupé les halliers et les broussailles à l'entour de son monastère de Dol, près de St-Malo, se mit, avec l'aide d'un autre moine, St Samson, à planter un immense verger là où l'on ne voyait auparavant que des arbres stériles. Sur trois milles de long, dans un terrain bien défoncé et bien ameubli, le moine Tellio planta des pommiers de la meilleure espèce : sur trois milles de long les pommiers alignèrent bientôt leur ramure vigoureuse. Ce fut à la saison un déluge de pommes. Malgré leur appétit les moines ne purent manger tant de pommes ; alors, pour n'en rien perdre, car elles étaient bonnes, ils s'avisèrent de

les boire : ils inventèrent le cidre. Le cidre rend heureux, aujourd'hui, tous les ivrognes bretons, et même normands : le moine Tellio ne comptait pas avoir un tel succès.

Vous savez maintenant, Messieurs, d'où vient la boisson nationale de la Bretagne et de la Normandie, le cidre : en Bretagne et en Normandie le raisin ne mûrit pas. Voulez-vous apprendre par qui furent défrichées les terres heureuses où mûrit le *champagne*, le vin de champagne, cette convoitise des Anglais, ce bouquet nécessaire de tous les grands repas dans les deux mondes ?—Ecoutez. Le moine Théodulphe, né de parents illustres en Aquitaine, s'était fait moine à St-Thierry. Il désira d'être employé à l'exploitation agricole du monastère. On lui confia deux bœufs de labour qu'il mena à la charrue pendant vingt-deux ans. Avec cet attelage il faisait autant de besogne que deux, trois, ou même quatre de ses frères. Il était encore plus infatigable que ses bœufs, car, pendant que ceux-ci se reposaient, lui remplaçait la charrue par le hoyau, la herse ou la bêche ; et, quand il revenait au monastère après des journées si bien remplies, il était toujours le premier aux offices et aux psalmodies de la nuit. Après vingt-deux ans de labourage, il fut élu abbé de sa communauté. Alors les habitants du village le plus voisin s'emparèrent de la charrue,et la suspendirent dans leur église comme une relique.

" C'en était une en effet, s'écrie ici Mr de Montalembert à " qui j'emprunte en partie cette histoire ; noble et sainte reli- " que d'une de ces vies de travail perpétuel et de perpétuelle " vertu, dont l'exemple a heureusement exercé un plus fécond " et plus durable empire que celui des plus fiers conquérants. " Il me semble que nous la contemplerions tous avec émotion, " si elle existait encore, cette charrue de moine, deux fois " sacrée, et par la religion et par le travail, par l'histoire et " par la vertu. Pour moi, je sens que je la baiserais aussi " volontiers que l'épée de Charlemagne ou la plume de Bos- " suet." (Moines d'Occ., t. II, 456.)

La France défrichée par les moines, ainsi que l'Angleterre, a grandi et prospéré à côté de sa rivale, quoique des guerres sans fin aient périodiquement, pendant douze cents ans, décimé sa population. La France et l'Angleterre seront puissantes l'une et l'autre aussi longtemps que chez elles l'agriculture restera florissante, car la loi de l'histoire, je le répète, veut que la prospérité et la grandeur d'un peuple soient en raison du nombre et de la prospérité des populations agricoles.

Cela est vrai quand il s'agit du recrutement des armées, tout le monde le comprend, car tout le monde sait que les soldats disciplinés, courageux devant la mort, sont les fils

robustes et pieux des laboureurs. Mais cela est vrai également quand il s'agit de la prospérité commerciale et de la gloire du génie. Pour que le commerce et l'industrie aient leur raison d'être, il faut que de la campagne on apporte à pleines charges ces denrées alimentaires sur lesquelles se font les deux tiers des trafics commerciaux ; il faut que les populations agricoles, ayant vendu à la ville les produits de la terre, achètent largement de leurs bénéfices rémunérateurs les produits des industries qui s'exercent à la ville. Supprimez l'un des termes de ce double échange, et le commerce ainsi que l'industrie sont ruinés.

Si vous voulez qu'un peuple soit tout industriel, et qu'il aille échanger ses produits manufacturés chez un autre peuple pour les produits alimentaires, je dis qu'il se ruine encore, sauf de rares exceptions, car en général l'industrie, étant donné le prix des matières premières et de la main-d'œuvre, ne réalise pas plus d'un tiers des revenus qu'il faut pour faire vivre un peuple. La loi commune est que le laboureur soit le nourricier de l'Etat, et que le commerce industriel soit un complément de la prospérité que procurent à la nation les revenus de la terre.

Il en faut dire autant de la gloire des lettres et des beaux-arts, qu'on appelle proprement la civilisation. Cette double gloire fleurit dans un peuple où les œuvres d'arts trouvent de riches acheteurs et de fins appréciateurs, où la condition de fortune aussi laisse des loisirs et des moyens de s'instruire soit aux artistes, soit aux littérateurs. Or la fortune est au sein de la terre dont les guérets sont une mine d'or inépuisable : elle en sort avec les épis de blé et les tiges des moissons.

Il avait compris ce principe fécond d'économie nationale ce grand et bon roi de France, Henri IV, qui, voulant procurer à son royaume toutes les grandeurs, aussi bien celle des armes, que celle de l'industrie et du génie, mettait pour base aux bienfaits de son gouvernement que tous les fermiers de France et de Navarre " *eussent le dimanche la poule au pot.*" Et son premier ministre, son fidèle Sully, aimait à répéter comme un adage, ainsi que je l'ai dit déjà, ce mot bien connu :

" Pâturage et labourage sont les mamelles de la France."

Les autres nations modernes qui, dans les deux mondes, ont aujourd'hui la plus grande prospérité sont des nations adonnées à l'agriculture. Il n'en est pas de plus prospère peut-être que la Belgique. La Belgique nourrit dans la richesse ou l'aisance la population la plus dense de l'Europe ; mais aussi la Belgique est cultivée comme un jardin, de la Sambre à la Baltique, de l'Escaut aux falaises crayeuses du Pas-de-Calais.

Son agriculture, plus encore que ses inépuisables mines de charbon et ses riches carrières de marbres de couleur, fait la fortune de la Belgique. Les ouvriers des mines sont en grève et menacent la paix publique ; les laboureurs qui font la majorité sont la garantie du pays et de la religion.

L'agriculture fait de même la fortune de l'Allemagne et de la Russie, où le peuple des campagnes demeure si simple et si robuste, si attaché au sol et si laborieux.

L'Arabe au contraire ne veut rien cultiver. Il se contente des fruits sauvages du désert et du lait de ses chèvres : aussi la terre qu'il foule semble maudite, et la civilisation déserte les contrées soumises à son joug. L'Arabe est une nation sans cohésion et sans patrie, destinée à disparaître dans une honteuse misère.

A l'extrémité de l'Asie, il existe un peuple qui est du côté de l'Orient la nation de l'avenir. Ecoutez à quoi M. Thiers attribue la prospérité de la Chine. " Les Mongols, dit-il, après " avoir erré en nomades pendant des siècles dans le vaste dé- " sert de Cobie, se sont jetés sur la Chine, en ont divisé le " sol en mille parcelles qui, tour à tour inondées ou dessé- " chées avec art, se sont couvertes de riz ; ils ont cultivé le " mûrier, surpassé tous les peuples dans l'art de tisser la soie, " ont découvert une terre qui, au lieu de rougir comme notre " argile en passant au feu, en sort blanche et transparente, en " ont fait la porcelaine qu'ils ont ornée de mille dessins capri- " cieux, ont travaillé les bois avec un art surprenant, ont ap- " pris le secret de les enduire de vernis inaltérables, ont cons- " truit des palais de laque, élevé des tours de porcelaine, et " sont encore aujourd'hui les plus habiles ouvriers de l'uni- " vers..... Quelle cause les a si complètement changés ? Une " seule, l'établissement fixe sur la terre."

(Thiers : de la propriété, p. 126.)

L'histoire de la colonisation de l'Amérique constitue à son tour un beau panégyrique de l'agriculture. La colonie anglaise de la *Nouvelle-Angleterre*, et la colonie française de la *Nouvelle-France*, fondées presque en même temps, auraient dû se développer, semble-t-il, dans la même proportion. Cependant la colonie anglaise eut bientôt le double, le triple et le quadruple des habitants de la colonie française ; malgré des prodiges de valeur, le Canada fut envahi et conquis par les Anglais. Je sais bien que la conquête doit être attribuée en partie à la négligence de la France, qui n'envoyait plus ni colons ni soldats, mais il faut, si je ne me trompe, l'attribuer

aussi à ce que les colons français du Canada ne voulaient vivre que de chasse et de commerce, tandis que les colons anglais s'adonnèrent tout d'abord à l'agriculture.

Voici comment le P. de Charlevoix établit le parallèle entre les deux peuples. " On ne voit point au Canada, dit-il, " de personnes riches, et c'est bien dommage; car on y aime " à se faire honneur de son bien, et personne presque ne s'a- " muse à thésauriser. On fait bonne chère, si avec cela on " peut avoir de quoi se bien mettre ; sinon, on retranche sur " la table pour être bien vêtu. Aussi faut-il avouer que les " ajustements vont bien à nos colons. Tout est ici de belle " taille, et l'on y voit le plus beau sang du monde dans les " deux sexes ; l'esprit enjoué, les manières douces et jolies " sont communes à tous ; et la rusticité, soit dans le langage, " soit dans les façons, n'est pas même connue dans les cam- " pagnes les plus écartées.

" Il n'en est pas de même, dit-on, des Anglais nos voisins ; " et, qui ne connaîtrait les deux colonies que par la manière " de vivre, d'agir et de parler des colons, ne balancerait pas " à juger que la nôtre est la plus florissante. Il règne dans la " Nouvelle-Angleterre et dans les autres provinces du conti- " nent soumises à l'empire britannique, une opulence dont il " semble qu'on ne sait point profiter ; et dans la Nouvelle- " France une pauvreté cachée par un air d'aisance qui ne pa- " raît point étudié. Le commerce et la culture des planta- " tions fortifient la première ; l'industrie des habitants sou- " tient la seconde, et le goût de la nation y répand un agré- " ment infini. Le colon anglais amasse du bien, et ne fait " aucune dépense superflue : le Français jouit de ce qu'il a, " et souvent fait parade de ce qu'il n'a point. Celui-là travaille " pour ses héritiers ; celui-ci laisse les siens dans la nécessité, " où il s'est trouvé lui-même, de se tirer d'affaire comme ils " pourront. Les Anglais américains ne veulent point de guerre, " parce qu'ils ont beaucoup à perdre ; ils ne ménagent point " les sauvages, parce qu'ils ne croient pas en avoir besoin. La " jeunesse française, par des raisons contraires, déteste la paix, " et vit bien avec les naturels du pays, dont elle s'attire aisé- " ment l'estime pendant la guerre et l'amitié en tout temps."

(Journal d'un voyage dans l'Amérique Septle., Lettre III.)

Le P. de Charlevoix écrivait ces paroles environ trente ans avant la conquête par les Anglais et la capitulation de Québec. Depuis, les rôles ont changé. Les populations françaises du Canada, obligées de vivre en paix avec le vainqueur devenu

un bienveillant protecteur, quittèrent le fusil pour la charrue; les Américains et les Anglais prirent pour eux le commerce.

Or voici ce qui arrive et vérifie encore une fois la loi de l'histoire. Les Anglais diminuent sur le continent canadien; les Yankees ont épuisé leur race dans leurs comptoirs remplis d'or; la race canadienne française au contraire déborde des campagnes où on l'avait reléguée, elle reprend déjà les villes de la colonie, elle remplit les campagnes des Etats-Unis que les Yankees ne peuvent repeupler. Telle est la loi de l'histoire: les peuples adonnés à l'agriculture ont pour eux la richesse, le nombre et la durée.

Ainsi, voyant l'agriculture reprendre au Canada chaque jour plus de faveur et d'extension, je me plais à présager pour le Canada un glorieux avenir. Malgré l'inclémence de l'hiver les rives du Saint-Laurent se couvrent chaque année de moissons de plus en plus rémunératrices. Un seul de nos riches comtés produit aujourd'hui probablement autant de grains que les sauvages en récoltaient jadis sur toute l'étendue de l'Amérique septentrionale. Le plat de *sagamité* des Algonquins et des Iroquois, une sorte de bouillie épaisse et nauséabonde, a été remplacé par du beau pain blanc que produit la même terre:

" *Tellus Chaoniam pingui glandem mutavit arista*; " et, comme au temps de l'âge d'or succédant à la période primitive, on peut mêler à l'eau claire des fleuves, que les indigènes buvaient dans le creux de leurs mains, des liquides plus généreux qui étincellent dans les coupes ciselées:

" *Poculaque inventis acheloia miscuit uvis.*"

(Virg. Géorg. Lib. I, 8.)

Le même sol qui nous donne ces trésors les refusait aux sauvages, parce que les sauvages ne voulaient pas labourer le sol:

" *Fundit humo facilem victum justissima tellus.*"

(Ibid. Lib. II, 460.)

Lorsque les terres seront mieux cultivées, sur le même espace que l'on ensemence aujourd'hui, on produira une récolte triple. Alors la famille plus à l'aise nourrira facilement un plus grand nombre de travailleurs. Rien ne se perdra plus ni du bois, ni des pâturages, ni de la terre qu'on peut occuper. Les terrains, jusqu'ici restés incultes, seront à leur tour envahis. De toutes parts on amènera à la ville les produits de la campagne. Les farines, les chevaux, le bétail, mille autres

productions du pays déborderont à l'étranger. Le fleuve St.-Laurent se couvrira de vaisseaux qui nous apporteront l'or et l'argent des autres peuples et n'emporteront que notre superflu.

Ce sera le temps de créer avec des capitaux canadiens dont les bénéfices resteront au pays, de grandes industries manufacturières et minières, de grandes institutions artistiques et de haute éducation, de grandes exploitations de navigation et de chemins de fer, toutes choses pour lesquelles il a fallu jusqu'ici payer tribut à l'étranger. Alors au-dessus de cette population de travailleurs et d'industriels toujours plus nombreuse et plus prospère, il surgira facilement une belle aristocratie : aristocratie de la fortune, aristocratie des noms illustres, aristocratie de la culture intellectuelle.

Ce sera la prospérité d'un peuple florissant ; ce sera l'honneur d'une noble nation, commandant le respect, et portant au front la double auréole de la vertu et du génie.

L'agriculture est une école de bon sens, d'observation et de science pratique.

(*Discours prononcé par M. Ed. A. Barnard devant le premier congrès des cercles agricoles,*) *le* 19 *janvier* 1887.

MONSEIGNEUR, MESDAMES, MESSIEURS,

Il ne m'appartient pas de faire l'éloge du magnifique discours que nous venons d'applaudir. Ce discours restera dans nos archives. Il sera lu et relu avec un vif intérêt, j'en suis sûr, et par les membres actuels de notre association et par nos membres futurs.

Mais permettez-moi, je vous prie, quelques réflexions sur un des nombreux bienfaits de l'agriculture qui nous ont été si heureusement signalés. Je ne m'attacherai, et pour un instant seulement, qu'à celui-ci : " L'agriculture est une école de bon sens, d'observation et de science pratique."

Cultivateurs, avons-nous jusqu'ici suffisamment apprécié les nombreux services que la science peut rendre à l'agriculture ? Ne sommes-nous pas au contraire trop portés à mettre toutes nos confiances dans notre pratique, quelle qu'elle puisse être, et à reléguer la science parmi ces choses.....dont il faut surtout se défier ?

Il ne saurait être question ici que de la vraie science, c'est-

à-dire de l'étude approfondie de la plus saine pratique, et de son application selon les lois immuables de la création, appelées lois de la nature. Quant aux vaines théories, plus ou moins échevelées qui, trop souvent, je l'admets, nous sont offertes pour de la science pure, nous ne saurions en effet trop les repousser. Nos faibles moyens et nos si rares loisirs ne nous permettent point, certes, de nous y laisser prendre. S'agit-il, au contraire, des lois de la nature ? Alors, il faut ou les suivre en tous points, ou exposer tôt ou tard notre agriculture à une ruine certaine et plus ou moins complète. Ce sujet demanderait des développements que je ne puis donner à cette heure. Permettez seulement que je cite un seul exemple de ce que la science a fait dans le domaine de l'industrie laitière.

Vous n'ignorez pas que, jusqu'à tout récemment, les fabricants les plus expérimentés ne pouvaient pas produire, en fabrique, des fromages de qualité toujours excellente et toujours uniforme. Dans les chaleurs de l'été, il était presqu'impossible de contrôler la fermentation du lait, surtout du caillé. Des difficultés analogues se présentaient à l'approche de l'hiver ; d'autres dès l'ouverture des fabriques, au printemps. Les fromages d'une même saison de fabrication variaient donc à l'infini, dans les fabriques, surtout d'une fabrique à l'autre. Un fabricant de fromage américain très savant, le professeur Arnold, étudia pendant longtemps les difficultés que présentait la fermentation du lait et du fromage. Il dut creuser à fond la science des *ferments*, et après des années de travail, il finit par découvrir la cause de ces difficultés, et le remède. Mais il fallait toute une révolution dans la fabrication. Le procédé Arnold, que recommandent si fortement nos propres instructeurs dans la société, permet de fabriquer en toute saison des fromages uniformes et excellents. Le procédé Arnold consiste uniquement à retirer le petit lait encore doux du caillé ; puis à broyer celui-ci dans un moulin spécial après que le caillé a subi une fermentation dans des conditions parfaitement établies. C'est en profitant des enseignements du professeur Arnold, son instructeur, que la province d'Ontario vient d'émerveiller l'Angleterre toute entière non sans effrayer grandement ses propres fabricants de fromage. Jusqu'ici l'Amérique ne faisait qu'une imitation plus ou moins réussie des fromages anglais dit *Cheddar*. Lors de la récente exposition coloniale à Londres, la société d'industrie laitière d'Ontario a exposé à la fois, dans une immense pyramide, 300 tonnes, (600,000 lbs.) de Cheddar tellement bon et tellement uniforme que le commerce anglais a dû admettre que jamais pareille production n'avait été vue en Angleterre. C'est en

grande partie à cet heureux événement que nous devons la hausse subite et constante qui s'est faite l'automne dernier dans le prix de nos fromages canadiens. Voilà, pour un seul point dans l'industrie laitière, ce qu'a fait la science !

Si le temps le permettait, il faudrait vous dire ce que la science est actuellement à faire dans la production du beurre, depuis la centrifuge qui écrème le lait, instantanément à sa sortie du pis de la vache, jusqu'aux boîtes métalliques, hermétiquement closes, qui permettent de livrer le beurre parfaitement frais, presque sans sel, au delà des tropiques, après avoir traversé les mers, et à des milliers de lieues de distance. Et dans la nourriture raisonnée du bétail, et dans les innombrables détails de l'agriculture, quels immenses secours la science ne peut-elle pas nous apporter ?

Pour ma part, obligé comme je le suis depuis bientôt vingt ans, par les devoirs de la charge bien lourde qui m'a été imposée comme directeur d'un journal d'agriculture officiel ; ayant dans le courant d'une année à répondre à bien des questions difficiles, qui me viennent des diverses parties de la province, je sens combien la science véritable peut seule nous guider, à travers les problèmes sans nombre auxquels l'agriculture raisonnée se heurte à chaque pas. Plus je vais, plus je sens mon impuissance, je dirais presque mon ignorance ! Oh ! messieurs, je vous en prie, faites que nos hommes d'état nous viennent en aide. Faites, comme le demandait avec tant de force et d'à-propos M. l'abbé Chartier, cette après-midi, que la province de Québec finisse par comprendre ses véritables intérêts agricoles. Qu'elle nous dote au plus tôt de stations expérimentales dirigées avec prudence, avec toutes les connaissances du métier, mais surtout, avec une science sûre et profonde !

Tout le monde admettra que jusqu'ici le cultivateur laissé à ses propres ressources dans notre province, a eu peu ou point d'occasion d'utiliser les données de la science en ce qui regarde l'agriculture. C'est surtout sur ce sujet qu'il faut appeler à notre aide le dévouement patriotique des hommes savants et qu'il faut supplier de toutes nos forces afin que l'Etat fasse sa large part, en fournissant l'argent nécessaire à l'instruction spéciale des populations agricoles. Oui, le temps est venu, pour nos hommes d'état, de doter notre agriculture d'un enseignement agricole essentiellement éclairé et sûr, c'est-à-dire savant.

A ce sujet, laissez-moi vous faire une confidence. Je ne trahirai aucun secret d'Etat ! Nous avons l'honneur, l'extrême honneur de posséder au milieu de nous, ce soir, un ami bien dévoué de son pays, un savant que tous nous avons depuis

longtemps appris à vénérer. Ce patriote vraiment grand a depuis longtemps constaté le dépérissement graduel de notre agriculture et le terrible courant qui entraîne tant de cultivateurs à quitter nos campagnes et, trop souvent, notre pays. Depuis longtemps il aurait voulu apporter un remède à ce mal extrême. Ce remède, il le trouve dans l'enseignement éclairé de l'agriculture, donné par ces chercheurs incomparables, ces patriotes à nul autre pareils, ces travailleurs aussi infatigables que consciencieux dans leurs travaux : les religieux. Mgr des Trois-Rivières, (vous avez deviné que c'est à Sa Grandeur que je fais allusion) désire depuis longtemps doter son diocèse de deux institutions monastiques où l'enseignement de l'agriculture serait donné de la manière la plus pratique à nos jeunes gens pauvres de la campagne, non seulement à nos futurs laboureurs, mais également aux futures mères de familles, dont la mission agricole bien comprise, je ne crains pas de l'affirmer, est aussi importante pour le moins, dans l'avenir du pays, que celle du cultivateur lui-même. Des circonstances malheureuses avaient retardé jusqu'ici l'exécution d'un si patriotique et si utile projet. Ma confidence, MM., c'est que ce projet est de nouveau à l'étude, qu'il est même en voie d'exécution, pour une partie du moins, qu'il a été soumis, et approuvé en principe par qui de droit et que votre adhésion, ce soir, si vous y adhérez de tout cœur, peut en rendre l'exécution plus prompte et peut même en assurer l'existence dans un temps très court.

En terminant ces remarques, peut-être trop longues, permettez-moi, Messieurs, d'exprimer ici un vœu qui m'est bien cher, c'est que cette réunion ne se termine pas sans que nous ayons exprimé nos plus chaudes sympathies en faveur du projet de Mgr et que nous en appelions de tous nos vœux la prompte réalisation. Le projet comporte l'établissement d'une station expérimentale en rapport avec une ferme etc. Ce sera un moyen fort pratique, ce me semble, de répéter avec le Rév. père Herbreteau : " L'agriculture est une école de bon sens, d'observation et de science pratique."

Ed. A. Barnard.

Constitution des "Cercles St-Isidore, laboureur."

Ci-suit la constitution des Cercles telle que définitivement approuvée. Les mots soulignés ont été ajoutés par N.N. S.S. les Evêques eux-mêmes.

1. Les cercles agricoles, créés et à créer dans la province de Québec, seront connus sous le nom de CERCLES SAINT-ISIDORE, LABOUREUR, *et seront sous l'autorité de l'Evêque diocésain.* 2. Chaque cercle est sous la direction immédiate du Curé de la paroisse. 3. Les cercles sont sous la protection spéciale du Sacré-Cœur de Jésus. Ils auront, autant que possible, oriflamme et insignes. Ils célébreront annuellement leur fête patronale le jour de la fête du Sacré-Cœur de Jésus, ou tout autre jour choisi par M. le Curé de la paroisse.

Le but des cercles est de : 1. Faire aimer l'agriculture et la rendre plus prospère ; 2. Bien remplir tous ses devoirs d'état ; 3. Combattre énergiquement le luxe et l'ivrognerie en pratiquant les vertus opposées ; 4. Encourager la colonisation et enrayer le plus possible l'émigration ; 5. Eviter les procès et les injustices ; 6. S'entr'aider, pour le bien.

Chacun des cercles fera les règlements qui lui conviendront le mieux en ce qui regarde l'admission des membres, les réunions, etc., *et ces règlements seront soumis à l'approbation de l'Evêque.* Mais il ne devrait pas y avoir moins d'une réunion par mois, et autant que possible, on devrait tenir un registre contenant le résumé des délibérations du cercle.

Il y aura chaque année un congrès des délégués des Cercles, dans le but d'aider davantage l'agriculture et de rendre les cercles plus prospères. Ce congrès élira un président et un comité général chargés pendant l'année d'étudier tout spécialement ce qui sera de nature à faire prospérer davantage tous les cercles de la province.

MODÈLE DE CONSTITUTIONS ET DE RÈGLEMENTS

Les officiers du 1*er Congrès des cercles* recommandent d'une manière spéciale le document qui suit à l'attention des *cercles* qui désirent se donner des règlements vraiment utiles.

A. M. D. G.

Cercle agricole de Saint-Ignace du Nominingue (Canton Loranger).

CONSTITUTIONS ET RÈGLEMENTS.

DEVISE DU CERCLE.

"*Ego sum Agricola.*"
"*Adveniat regnum tuum.*"

CONSTITUTIONS.

ART. I.—NOM ET PATRON DU CERCLE.

1. Le nom du cercle sera : "Cercle Saint-Isidore le laboureur.' Le cercle sera sous l'autorité de l'Ordinaire du diocèse et sous la direction immédiate du curé de la paroisse de Saint-Ignace du Nominingue, ou de tout autre père désigné par celui-ci.

2. Le cercle est sous la protection spéciale du Sacré-Cœur de Jésus, et aura pour insigne l'oriflamme du Sacré-Cœur et Saint Isidore menant une charrue.

3. La fête du cercle sera chômée le jour du Sacré-Cœur, ou tout autre jour au choix du directeur.

ART. II.—BUT DU CERCLE.

Le but du cercle est : 1. L'étude et la pratique de l'agriculture. 2. Bien remplir tous ses devoirs d'état. 3. Combattre le luxe et l'ivrognerie. 4. Encourager la colonisation et enrayer l'émigration. 5. Eviter les procès et les injustices. 6. S'entraider pour le bien.

ART. III.

Pour devenir membre du cercle, il faut que l'aspirant :

1. Ait atteint l'âge de seize ans.

2. Qu'il soit catholique romain, sobre et de bonnes mœurs, et l'ennemi de toute société prohibée par l'Eglise.

3. Qu'il soit présenté par un membre du cercle et qu'il signe la constitution et les règlements du cercle.

4. On ne pourra toutefois présenter quelqu'un pour être admis au cercle sans l'avis préalable du directeur qui, naturellement, est le meilleur juge de ce qui constitue les devoirs d'état bien remplis.

ART. IV.—MEMBRES ACTIFS ET MEMBRES HONORAIRES.

Le cercle se compose de membres actifs et de membres honoraires ; ceux-ci doivent être propriétaires dans le canton Loranger.

ART. V.—OFFICIERS DU CERCLE.

1. Les officiers du cercle seront, outre le directeur, qui est de droit le premier officier : un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier.

2. Les officiers sont tous tenus de donner au directeur toute l'aide nécessaire au bon fonctionnement du cercle, et chacun d'eux devra remplir fidèlement les devoirs spéciaux qui lui sont prescrits par les règlements.

ART. VI.—COMITÉ DE RÉGIE.

1. Le comité de régie se composera de sept membres, savoir : Le directeur, le président, le vice-président, le secrétaire, le trésorier et deux autres membres élus par le cercle. Cinq membres du comité formeront un "*quorum*".

2. Le comité a pour attribution : (*a*) l'emploi des deniers du cercle, (*b*) l'admission ou l'expulsion des membres, (*c*) l'administration générale du cercle.

3. Il s'assemble sur convocation du directeur ou du président aussi souvent qu'ils le jugent nécessaire, ou à la demande d'au moins trois membres du comité.

RÈGLEMENTS.

ART. I.—ASSEMBLÉES.

1. Les assemblées régulières du cercle auront lieu le premier dimanche de chaque mois.

2. Le directeur et le président pourront convoquer d'autres assemblées selon qu'ils le jugeront nécessaire.

ART. II.—DEVOIRS DU PRÉSIDENT.

1. Il ouvre et clôt chaque séance. 2. Il a voix prépondérante dans le cas d'une égale division de voix.

3. Le président est de droit président du comité de régie.

4. Les décisions sont sans appel, à moins toutefois, que les

deux tiers des membres présents sur une motion régulière à cet effet ne les annulent. Tout membre pourra en appeler à l'assemblée de la décision du président.

ART. III.—DU VICE-PRÉSIDENT.

En l'absence du président, le vice-président en a tous les devoirs et toutes les attributions et il est de droit membre du comité de régie.

ART. IV.—DU SECRÉTAIRE.

1. Le secrétaire est, de droit, membre du comité de régie.
2. Il doit tenir un registre des délibérations du cercle et du comité de régie. Le résumé de ces délibérations sera lu et approuvé au commencement de la réunion qui suivra.
3. Il doit tenir une liste de tous les membres du cercle.
4. A l'assemblée où doit se faire l'élection des nouveaux officiers, le secrétaire sortant de charge doit soumettre un rapport abrégé du fonctionnement du cercle, donnant : (*a*) le nombre des membres formant partie du cercle, (*b*) le nombre des réunions qui ont eu lieu pendant l'année, (*c*) la liste des sujets agricoles qui auront été traités en ces réunions, (*d*) le nombre approximatif des personnes présentes à ces réunions, (*e*) la constatation des progrès faits par l'entremise du cercle, pendant l'année. Cette constatation doit porter sur les diverses parties qui sont le but de la fondation du cercle, savoir : L'agriculture, la colonisation, l'émigration, le luxe, l'ivrognerie, les procès. Le rapport une fois approuvé sera rentré dans les registres du cercle.

ART. V.—DU TRÉSORIER.

1. Il doit percevoir les contributions des membres et en tenir compte.
2. Il doit aussi pourvoir aux dépenses du cercle et en tenir un compte détaillé.
3. Il ne peut toutefois en aucun cas faire emploi de deniers sans avoir au préalable obtenu l'approbation du comité de régie.
4. Il doit en sortant de charge rendre compte des recettes et des dépenses du cercle pendant l'année.
5. Il est *ex officio* membre du comité de régie.

ART. VI.—DEVOIRS DES MEMBRES.

1. Tous les membres s'efforceront d'assister régulièrement, autant que possible, aux réunions et de mettre à profit les avis reçus. Dans les réunions qui auront lieu après les récoltes on exposera et discutera les résultats obtenus de ces avis.
2. Les membres s'appliqueront, autant que faire se pourra, à recevoir et à lire les journaux d'agriculture qui sont faits dans

leur intérêt, tels que le *Journal d'agriculture* et la *Gazette des campagnes.*

3. Afin d'éviter le luxe, les membres s'efforceront de s'habiller avec modestie et économie et, autant que possible, avec des étoffes fabriquées dans le pays.

4. Afin de combattre l'ivrognerie, les membres s'engagent à ne jamais entrer dans un débit de boissons sans une nécessité absolue ; ils s'engagent de plus à éviter tout excès de boisson.

5. Autant que possible les membres devront éviter les procès.

6. En vue de diminuer l'émigration, les membres devront étudier, en commun, les moyens d'aider la colonisation, soit en formant eux-mêmes une société à cet effet, soit en s'entendant avec d'autres cercles ; soit enfin en s'efforçant d'obtenir dans la province, par l'entremise des officiers du congrès des cercles, de bonnes situations pour ceux de leurs membres qui seraient forcés de quitter leur paroisse.

ART. VII.—DES DISCUSSIONS ET DES CONFÉRENCES.

1. Il devra y avoir autant que possible, de temps à autre, aux réunions du cercle, une lecture ou conférence sur un sujet agricole ou autre en rapport avec le but du cercle.

2. Le directeur pourra, si la chose est possible, inviter à cet effet un conférencier spécial et compétent ; ou bien on devra lire ou discuter un des articles fournis spécialement à cet effet par le *Journal d'agriculture illustré* ou par la *Gazette des campagnes.*

3. Tout membre du cercle peut prendre la parole et exprimer son opinion, une fois à chaque réunion, sur le même sujet. Celui qui ouvre la discussion a droit à la réplique.

4. Il sera du devoir du président, s'il en est requis ou s'il le juge nécessaire, de rappeler à l'ordre ceux qui enfreindraient cette règle.

5. Les femmes mariées et les veuves ayant grand intérêt à la prospérité de l'agriculture, pourront être invitées aux séances du cercle par M. le curé ; il en sera de même des enfants d'école et des jeunes garçons si le local et les circonstances le permettent.

ART. VIII.—CONTRIBUTIONS.

1. La contribution annuelle de chaque membre actif est de 25 centins.

2. En outre chaque membre devra payer sa part de contributions extraordinaires, lesquelles devront être déterminées par au moins les deux tiers des membres actifs.

3. Le refus exprimé formellement de payer telles contributions, annuelles ou extraordinaires, équivaut à une résignation *ipso facto*, comme membre du cercle.

ART. IX.—RÉSIGNATION.

1. Tout membre qui voudra résigner devra en donner avis de vive voix au président ou par écrit au secrétaire.

2. Le secrétaire ou le président devra en donner avis au comité de régie, à sa prochaine réunion, lequel jugera si le secrétaire doit biffer son nom de la liste des membres du cercle.

3. Cette résignation doit être proclamée à la séance suivante du cercle.

4. Le démissionnaire ne pourra réclamer le recouvrement des deniers par lui déboursés pour les dépenses du cercle et perdra tout droit ou privilège sur les biens, meubles et immeubles, que le cercle aurait pu et pourrait acquérir ou posséder de quelque manière que ce soit.

5. Le comité de régie pourra aussi sur proposition de l'un des membres du comité avec l'approbation du directeur, décider à la majorité des voix, s'il y a lieu à rejeter comme membre du cercle toute personne qui s'en serait rendue indigne par sa conduite désordonnée (ivrognerie) ou infraction habituelle à ces constitutions et règlements.

ART. X.—DES ÉLECTIONS.

1. Les élections des officiers se feront chaque année, le premier dimanche de juillet, au bulletin secret et à la majorité absolue des membres présents, pourvu qu'ils forment au moins les deux tiers de tous les membres du cercle.

2. Les mêmes officiers ne pourront être en charge plus de deux années consécutives, à moins qu'ils ne soient réélus par au moins les trois quarts de tous les membres du cercle.

ART. XI.—DES AMENDEMENTS.

1. Il ne pourra être fait aucun amendement aux articles I, II, III des constitutions.

2. Tout amendement aux autres articles des constitutions et règlements ne pourra être fait que sur motion régulière ; devra être adopté par une majorité d'au moins les deux tiers de l'assemblée et ne viendra en force qu'après l'approbation de Monseigneur l'archevêque diocésain.

ART. XII.—ORDRES DU JOUR.

1. Lecture des procès verbaux de la dernière séance.
2. Motions régulières.
3. Avis de motions.
4. Conférences—Lectures—Discussions.
5. Proclamation des nouveaux membres.

A. M. D. G.

Je, soussigné, certifie que la présente copie des constitutions et règlements du cercle agricole de Saint-Ignace du Nominingue est en tout conforme à l'original *vu* et *approuvé* par Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque d'Ottawa.

Saint-Ignace du Nominingue, Canton Loranger,
le 11 février, 1887.

M. Martineau, S. J.
Dir. C. A. St-I. N.

LA FERME D'EXPERIMENTATION.

Pour faire suite aux renseignements donnés lors du premier congrès des cercles aux Trois-Rivières, j'ai fait faire les trois gravures qui suivent. Ceux qui ont visité la ferme reconnaîtront facilement la partie de ces constructions qu'il me reste à faire. Je les indique d'ailleurs avec précision plus loin.

On se rappellera que ces constructions ne sauraient pas être données comme modèles à imiter par nos cultivateurs en général, puisqu'elles sont d'une nature expérimentale. L'étude que je fais depuis trente ans de cette question est enfin résumée, pour moi et par moi, dans ces constructions. J'ai voulu réaliser une *théorie* que je crois applicable à notre pays. Seul, l'avenir pourra dire en quoi j'ai eu raison, ou j'ai eu tort. A chacun de prendre la partie de ces notes qui lui sera utile et de mettre de côté le reste.

Il est donc entendu que je ne pose nullement en modèle, ni pour les constructions, ni pour les cultures. Je vise au contraire à bien me rendre compte des difficultés du présent, afin d'être en mesure de mieux renseigner les lecteurs du *Journal d'agriculture*, dans ces questions fort complexes et fort multiples, presque inconnues jusqu'ici dans notre province, puisque c'est depuis tout récemment que l'on donne au bétail et à ses produits l'importance qui découle de l'industrie laitière.

Dans mes voyages en Hollande et généralement dans le nord du continent européen, — pays d'industrie laitière par excellence, et pays où l'économie la plus sévère est pratiquée avec une intelligence hors ligne, — j'ai été fort surpris de trouver les constructions rurales toutes sous un même toit, même chez des cultivateurs modèles très à l'aise. On voit là : habitation de ferme, laiterie, fromagerie, écuries, étables, fosses à fumier, etc., sous une même couverture de chaume. On ne saurait comprendre comment la propreté et le confort de ces *divers* habitants peuvent s'allier, même à un si haut degré, sans avoir constaté l'intelligence et les précautions savantes qui se donnent la main pour arriver à un résultat aussi étonnant que parfait.

Dans un climat comme le nôtre, il est inutile d'insister sur les avantages de grouper le plus possible nos constructions rurales sous un même toit : économie dans le coût premier ; économie de temps dans les divers travaux à faire aux *bâtiments ;* surveillance plus facile ; confort, etc.

Quant à la beurrerie-fromagerie, je suis porté à croire que le temps arrivera bientôt où le cultivateur le plus progressif de la paroisse, peut-être même dans chaque rang, aura sa

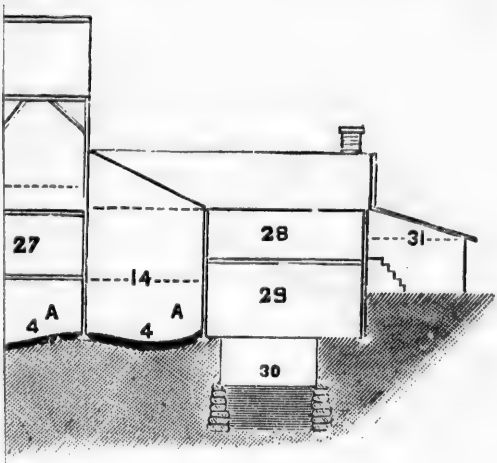

DES CONSTRUCTIONS VUE DE CÔTÉ

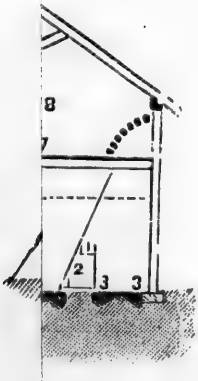

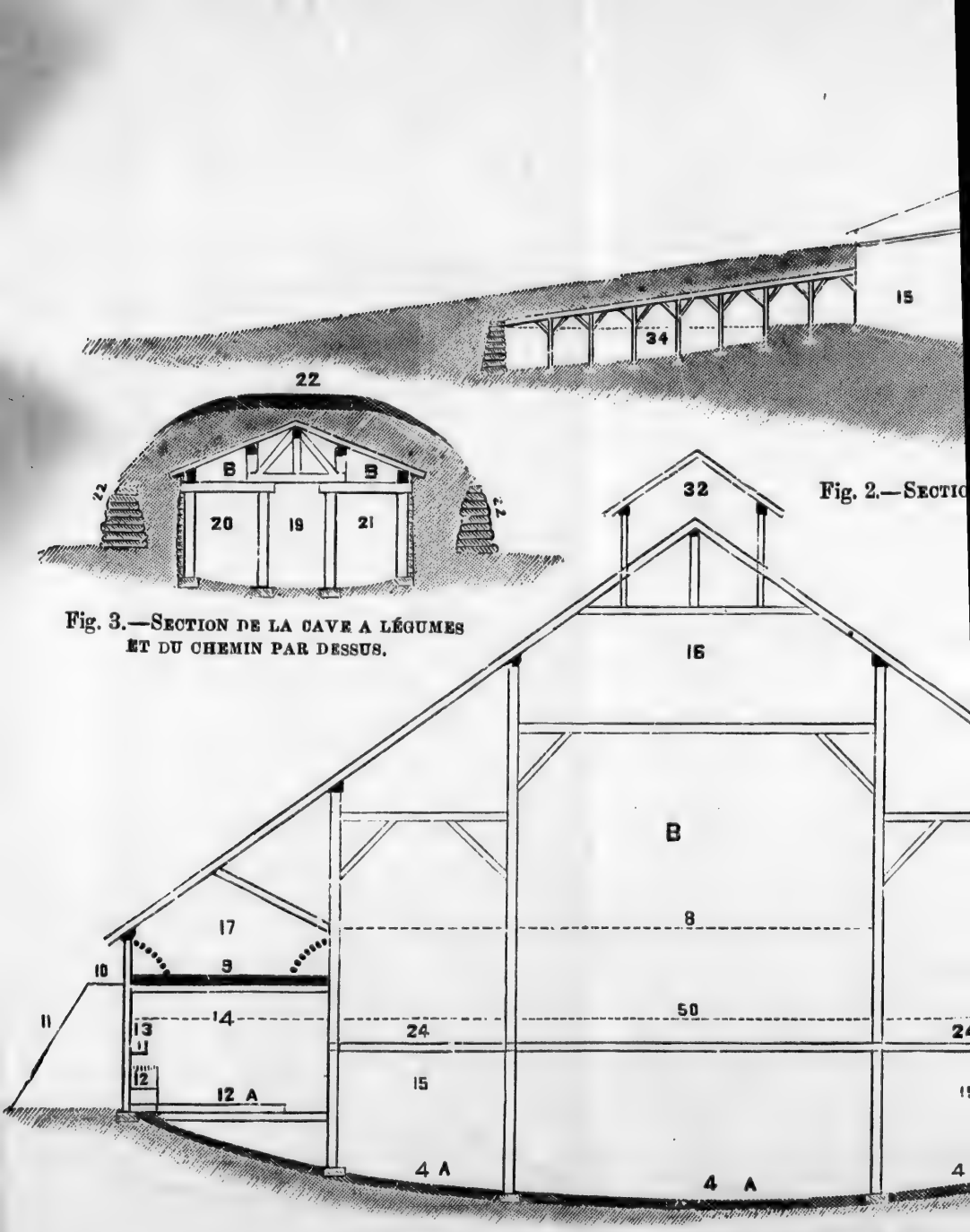

Fig. 2.—Sectio

Fig. 3.—Section de la cave a légumes et du chemin par dessus.

Fig. 1.—Section de la batisse principale vue de front.

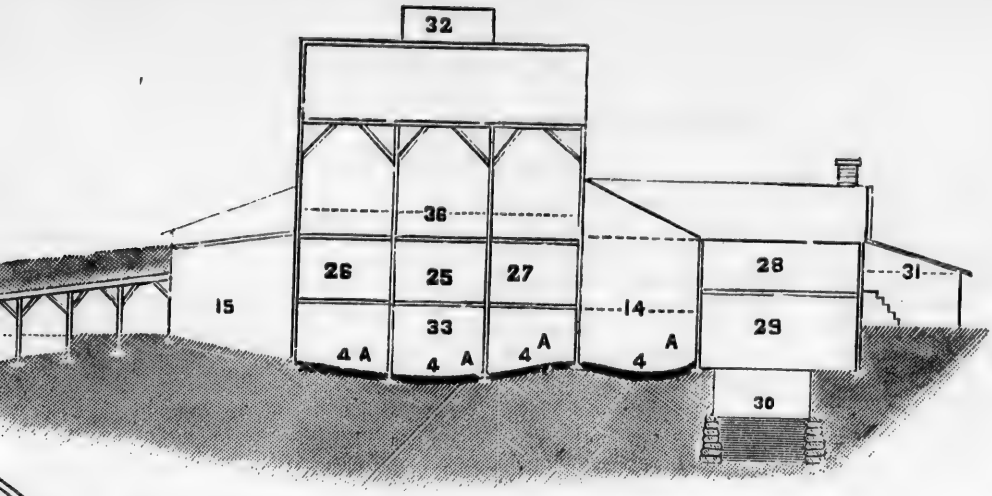

Fig. 2.—Section de l'ensemble des constructions vue de côté.

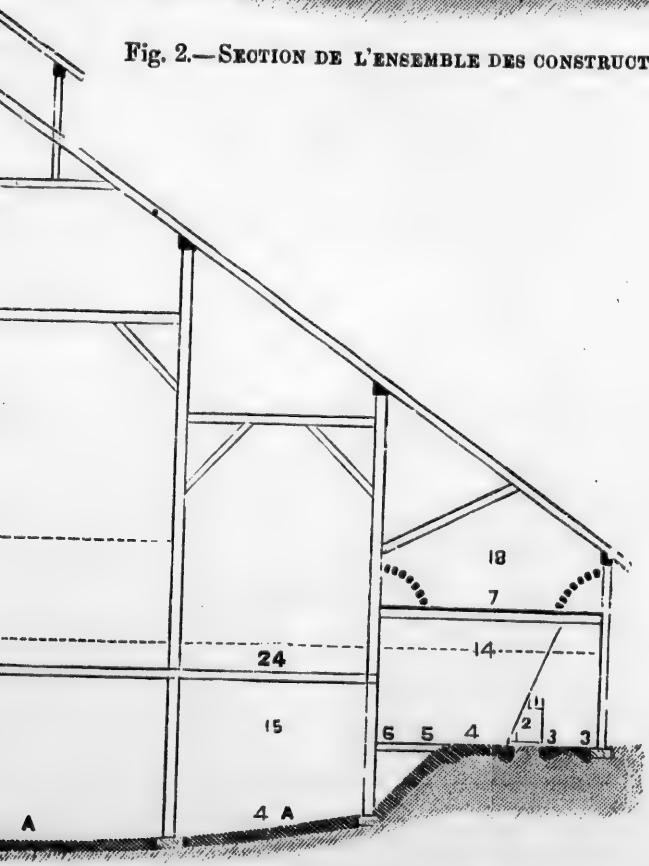

IPALE VUE DE FRONT.

beurrerie-fromagerie, fabricant non-seulement pour lui-même mais également pour ses voisins. Il suffira pour cela de s'y mettre et d'apprendre parfaitement cette fabrication, ce qui, après tout, n'est pas très difficile. On comprendra l'avantage pour les cultivateurs riches, qui possèdent de vingt à quarante vaches et qui peuvent avoir le lait des voisins, d'être indépendants des fabricants, d'avoir le petit lait dans les meilleures conditions, et enfin d'utiliser, pour tous les besoins de la ferme, l'engin à vapeur nécessaire à une fabrique un peu considérable.

Ces explications étaient nécessaires pour bien comprendre l'ensemble et la raison d'être des constructions représentées par les trois figures qui suivent. Il est bon d'ajouter que le sol est très sablonneux et sec, ce qui a permis de creuser facilement et avec avantage.

La fig. 1 représente l'intérieur des étables, écuries, granges, etc. A droite est l'étable. Celle-ci a 50' de longueur sur une face et 22' sur l'autre, en arrière, donnant 72' d'étable attenante, soit la place de 22 vaches et génisses. 1 est une auge en avant des vaches, sur toute la longueur des étables. Des tuyaux en fer, avec robinets, apportent l'eau dans les auges. La vapeur de l'engin vient également par les mêmes tuyaux au besoin, réchauffer l'eau à la température voulue. 2 est une auge ou mangeoire parfaitement étanche en planches, qui reçoit par le passage en avant 3-3 la nourriture des animaux. A 3-3 on voit deux pièces en bois équarries sur une seule face, sur lesquelles roule la brouette à deux roues contenant la nourriture préparée, l'ensilage, etc. A 4 est un pavé en glaise battue, d'environ 3 pouces d'épaisseur se posant sur le sol; la terre est retenue par un gros auge creusé dans un arbre dont le tour n'est pas équarri. Ce pavé a juste la longueur des vaches lorsqu'elles sont debout. Tout le fumier, tant liquide que solide, tombe ainsi dans l'auge, sans qu'il s'en perde la moindre partie. Ces auges placés derrière les vaches se déchargent d'eux-mêmes dans la cave à fumier pour les liquides ; les solides sont enlevés à la pelle et jetés dans la cave (15 a) par des ouvertures dans le côté, entre la grange et l'étable. Malheureusement lorsque j'ai bâti pour mon père, il y a 27 ans, je n'avais pas en vue les divisions actuelles, et j'ai donné 14 pieds de largeur seulement à l'écurie et à l'étable. Je donnerais maintenant 16', si c'était à recommencer.

A gauche est l'écurie, l'étable aux taureaux, etc. — 1 est l'auge sur toute la longueur, mais couverte à volonté. — 12 est une crèche ordinaire, mais avec une espèce de grillage en

bois, à travers lequel les chevaux mangent, sans tirer de foin sous leurs pieds. —12*a* est le pontage des chevaux. Entre chaque pièce est un espace d'un pouce environ à travers lequel s'écoule de suite l'urine, laquelle se rend sans interruption jusqu'au fumier à 4*a* (15) où elle s'imbibe.

Au-dessus de l'écurie sera le poulailler (17). Il sera parfaitement éclairé par devant et par les côtés. Le plancher de haut de l'écurie sera recouvert d'une épaisse couche de terre noire en dessous et de sable en dessus. Les grains seront enterrés dans le sable pour que les volailles se donnent de l'exercice. Le tout sera tenu proprement, les ordures étant jetées dans la cave au fumier. A 10 sera une étroite galerie couverte par l'excédant du toit, laquelle servira de promenade d'hiver aux poules. Cette galerie recevra le soleil toute la journée, ou à peu près. A 11 sont de légères échelles par lesquelles les volailles monteront et descendront.

—*B*. est la grange, large de 50 pieds, et de 36' de profondeur. A 8 est le dessus des silos, du quarré de la beurrerie, etc. C'est à cette hauteur que je propose de mettre le futur plancher élevé (vu au-dessous de 36, fig. 2), communiquant avec l'extérieur et permettant de décharger l'ensilage non coupé directement dans les silos (à 14, fig. 2). Ce plancher facilitera beaucoup le déchargement des foins et grains, les battages, etc. Les *tasseries* partiront du plancher de bas, à 24, fig. 1. Le plancher de haut n'aura que 12' de largeur. La hauteur entre ces deux planchers serait de 8 pieds. Entre ces deux planchers serait l'étable à veaux au fond, près de la beurrerie, et la porcherie, près de la porte extérieure. (Les parts à veaux sont décrits et illustrés dans un article spécial.)

Sous la grange, à 15-15, est la cave à fumier, de 50' sur 36'. Le fond est en glaise battue, de 4 à 6 pouces d'épaisseur, reposant sur le sable. Ce fond de glaise battue est tellement solidifié que les roues du distributeur d'engrais, traîné par deux chevaux et portant environ 3,000 lbs. de fumier, n'enfoncent jamais au-delà de 2 pouces, même aux dernières charges, après avoir enlevé les 400 tonnes à peu près de fumier que contient la cave après l'hiver. Il suffit de quelques heures de travail, aussitôt la cave vidée, pour égaliser le pavé, battre la glaise détrempée et remettre le tout à neuf. Après deux années d'expérience, nous sommes tous d'accord, maître et serviteurs, à reconnaître qu'il ne se perd absolument aucun engrais liquide, par imbibition dans le sous-sol ou autrement.

A 16 je ferai un grenier à grain, etc., de 24' sur 24', et une boutique attenante de 12' sur 24', laquelle se trouvera tout près et au-dessus du toit de la beurrerie, recevant ainsi

la chaleur perdue, ce qui rendra cette boutique très confor table en hiver.

A 32, je me propose de faire une grande ouverture, parfaitement éclairée, qui donnera la lumière dans tout l'intérieur de la grange et aidera encore à la ventilation, bien que celle-ci soit déjà excellente. Il y a actuellement des ventilateurs, de 10" carrés, tous les 18'. Ils fonctionnent très bien. En été, on ouvre, en outre des ventilateurs, un panneau de trois pieds de chaque côté, sur toute la longueur des étables et écuries. L'air s'engouffrant par les grandes entrées de cave arrive directement aux étables et passe par les ouvertures du plancher de haut, rendant le séjour des étables plus frais et plus agréable au betail que la vie en plein soleil, ou même à l'ombre. C'est ce qui nous permet de faire coucher les vaches à l'étable toute l'année et de les nourrir soir et matin dans l'été au moyen de fourrages verts sans le moindre inconvénient, au contraire. Ces panneaux ouverts sont marqués à la fig. 2, au moyen de petits points, et à 17 et 18.

La fig. 2 montre la grange vue sur la longueur (36) ; la cave à fumier (33) ; les silos (14) ; la fromagerie (28) ; la beurrerie (29) ; le puits (30), et la remise à bois (31). La grange et la cave à fumier ont été suffisamment décrits plus haut ; les silos, qui ont été décrits très au long dans le *Journal d'agriculture*, sont au nombre de deux, de 15' sur 13' et 16' de hauteur chacun. Ils sont placés en arrière de l'écurie et ils s'étendent jusqu'à la ligne extérieure (à gauche) de la beurrerie. Ils communiquent d'un côté à l'écurie, et de l'autre, à la continuation de l'étable (14). Cette continuation de l'étable, à 14, ne paraît pas dans la gravure, afin de montrer l'intérieur du silo qui lui fait suite.

A 28, est la fromagerie, l'écrémeuse de Laval, la pompe à vapeur (et à bras), l'engin, etc. En dessous (28), est la beurrerie, enfoncée en terre de 4 pieds et très fraîche. Elle est éclairée par une longue et étroite fenêtre de chaque côté, ce qui permet aussi une ventilation parfaite. La baratte est mue par une courroie venant du haut à travers le plancher. Le puits (à 30) est long de 11' et large de 6' à l'intérieur ; il est fait en ovale ; il est maçonné en pierres sèches à la hauteur de l'eau. Au-dessus des eaux les plus hautes est une chambre carrée de 14' sur 7' environ, haute de 5 pieds, que ferme une couverture mobile, dans laquelle on met les tinettes pleines de beurre. La température dans cette espèce de cave y est très uniforme, n'excédant pas 54° Fahr. dans les plus grandes chaleurs. La communication entre la fromagerie et la beurre-

rie se fait exclusivement par en dehors, au moyen de l'escalier dans la remise à bois, à 31.

La fig. 2 donne également une vue d'ensemble des constructions, telles que je veux les compléter. Il reste encore à faire une remise de 16' pour les voitures, etc., sur toute la devanture du bâtiment, soit de 78' de longueur (indiquée à 15). Il restera de plus le chemin élevé conduisant au plancher de haut indiqué dans la figure, en dessous du no 36, et décrit plus haut, puis enfin l'ouverture dans le toit, le grenier et la boutique, comme ci-haut. En dessous du chemin élevé (à 34) seront les caves à légumes. La fig. 3 montre l'intérieur de ces caves qui auront un passage au centre, à 19, les compartiments à légumes de chaque côté, à 20-21, puis enfin, de petits compartiments à *B-B*, dans lesquels on pourra placer les choux, le céleri, les oignons, etc. En examinant la ligne pointillée à fig. 2, laquelle indique le niveau de la terre, on observera que cette cave sera creusée à une profondeur inégale, de manière à obtenir la hauteur voulue, et la terre nécessaire à la couverture pour empêcher la gelée. Ce caveau sera recouvert par du cèdre fendu et creusé légèrement en augets, pour les morceaux de dessous, de manière à porter à l'extérieur du caveau les eaux qui pourraient s'imbiber à travers la terre de couverture, etc.

Ces explications sont malheureusement longues. Elles étaient nécessaires dans l'étude des diverses parties du bâtiment. Je termine en répétant ce que j'ai dit au commencement : mes lecteurs ne doivent pas voir en tout ceci un modèle à suivre. J'espère cependant qu'ils trouveront peut-être dans les diverses parties de ce bâtiment des descriptions qui peuvent s'appliquer utilement à leurs bâtiments déjà construits, ou en voie de construction.

SOINS DES VACHES ET DES VEAUX. (1)

On nous écrit :

Quels soins donnez-vous aux vaches durant le mois qui précède leur mise-bas(1)? Quels soins leur donnez-vous après leur mise-bas (2)?

Quels soins donnez-vous aux veaux durant le premier mois de leur existence (3)? Quels soins leur donnez-vous après qu'ils ont atteint l'âge d'un mois (4)?

Réponses : (1) Nous ne changeons rien d'important à notre système pendant tout le cours de l'hiver. Les vaches doivent être en bon état toujours. Nous leur faisons donner du lait d'un veau à l'autre autant que possible, notre beurre se vendant 50 o/o de plus en hiver qu'en été.

Avant la mise-bas, s'il y avait constipation,—ce qui n'arrive pas ordinairement avec notre nourriture préparée, chauffée et salée, — nous donnerions environ une jointée de graine de lin bouillie avec l'eau et le jus, le tout répandu sur le fourrage.

Si la vache fait un pis trop enflammé, nous ne craignons pas de la traire *partiellement* afin de diminuer la fièvre et la tension du pis. On peut la traire ainsi plusieurs jours d'avance, à son grand soulagement.

(2) Quelques jours après la mise-bas, nous proportionnons la nourriture à la quantité de lait donnée pour ce qui regarde les grains moulus, sons,etc.,en donnant toujours autant qu'il faut pour obtenir le plus de beurre possible avec profit. La règle est de faire manger tout ce que l'animal paye en lait et en beurre, nous contentant du fumier pour profit net. C'est déjà beaucoup que d'obtenir par le bétail la valeur réelle de ce qu'il consomme et le fumier comme profit *additionnel*.

(3) Les veaux ne voient pas leur mère. En naissant on les enlève de suite ; on les frotte avec de la paille pour les assécher. S'il fait froid, on les couvre de paille jusqu'à ce qu'ils se lèvent. Aussitôt qu'ils ont soif, et pas avant, nous leur donnons le premier lait de la mère,à la température du pis de la vache, environ 80° Fahr. Au troisième repas généralement, ils ont appris à boire seuls. Pendant trois jours, ils boivent

(1) Cet article, publié au *Journal d'Agriculture Illustré*, est en réponse à un des délégués des *cercles*. Nous le reproduisons ici parceque les renseignements qu'il contient peuvent être utiles à plusieurs de nos membres.

le lait *de la mère* uniquement. Après cela, nous remplaçons par jour un vingtième du lait gras par autant de lait maigre, doux et chaud, auquel nous ajoutons un peu de soupe aux pois, pour rendre la nourriture maigre plus riche. Après 23 jours, le veau est donc nourri exclusivement au lait doux

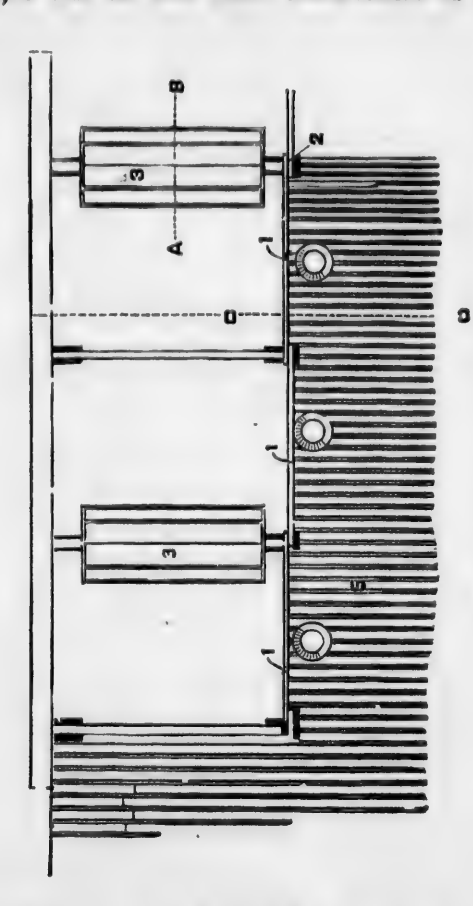

Fig. 1.—Plan par terre.

écrémé et à la soupe. Si l'herbe est assez longue pour être rasée, on en donne dès les premiers jours une petite poignée, dans une petite crèche faite exprès. Si non, on donne le foin le plus vert, le plus fin et le plus odorant, que

l'on fait tout spécialement pour les veaux et pour les agneaux.

(4) Après le premier mois, on continue jusqu'à trois mois et plus le même système, augmentant au besoin l'herbe coupée. Je préfère que les veaux ne sortent pas avant l'âge de trois mois. Encore faut-il qu'ils ne prennent pas de

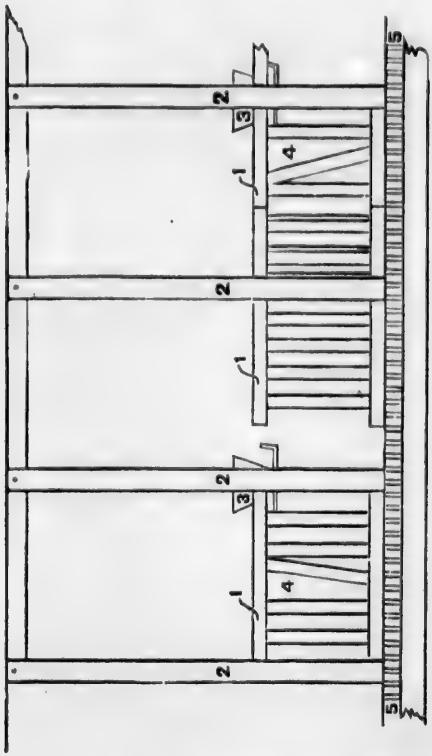

Fig. 2. — ELÉVATION VUE DE FACE.

mal et surtout de froid dehors. Un veau perd vite sa graisse au mauvais temps.

Mes parts à veaux sont au-dessus de la cave à fumier. Le plancher est remplacé par un grillage fait de madriers de 1¼ pouce sur 3 pouces avec un espace d'un pouce entre les morceaux qui ont 1¼ pouce de largeur sur 3 de profondeur. Ainsi placés, les veaux sont toujours sèchement, tous les fu-

miers liquides et solides passant à travers le grillage. Nous ne mettons jamais de litière, excepté pour les veaux naissants, et

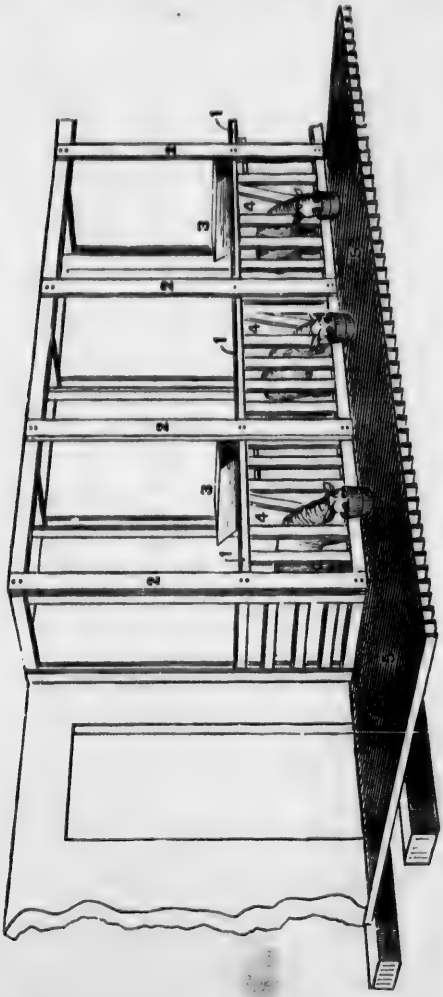

Fig. 3.—Vue de l'ensemble.

tant qu'ils ont froid seulement. Les parts ont 3 pieds sur 4 ou 3 pieds sur 5, quand la largeur du bâtiment le permet.

Les veaux sont ainsi libres, et ont tout l'espace qui leur est nécessaire jusqu'à l'âge de six mois.

Les gravures ci-jointes permettront au lecteur de faire lui-même, s'il le veut, des parts semblables. Nous ne saurions trop en recommander l'usage.

Le plan par terre indique le plancher en grillage (5). Il y

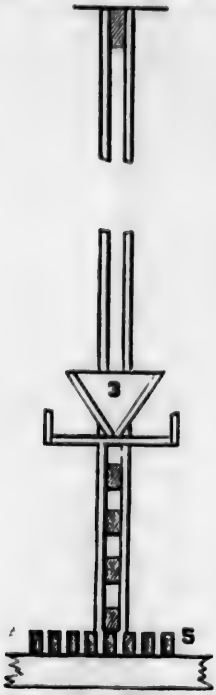

Fig. 4.—Coupe A. B.
VUE DE FACE. (1)

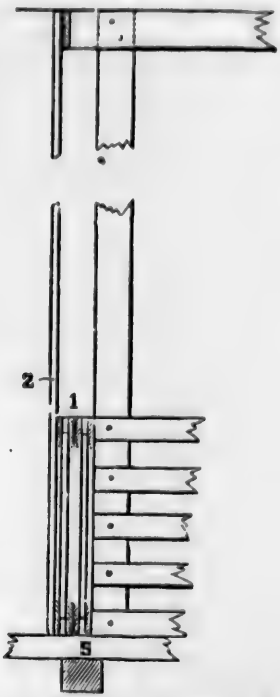

Fig. 5.—Coupe C. D.
VUE DE CÔTÉ.

a de trois pieds en trois pieds de petits blocs en bois, pour empêcher les morceaux du grillage de s'éloigner les uns des autres, qui ne sont pas indiqués dans la gravure.

(1) Barrières mobiles glissant l'une à côté de l'autre et retenues par une planche (2) placée au bout des divisions entre les parts, laissant la distance nécessaire au passage des deux barrières.

(3) Crèche pour le foin et l'herbe avec boîte en dessous

(1) La crèche (3) est vide *du bas* d'environ 4 pouces, de manière que le foin puisse être tiré par le veau entre la mangeoire et la crèche.

qui empêche l'herbe tirée de la crèche de tomber et de se perdre Cette boîte sert également aux légumes, grain moulu, etc.

(4) Planche mobile que l'on déplace pour que le veau y passe la tête en buvant, le seau étant placé dans l'allée de manière à ne pas être renversé.

ED. A. BARNARD.

MÉMOIRE à présenter au comité d'agriculture de l'Assemblée législative de Québec, et au Conseil exécutif de la province, par un comité de délégués, spécialement chargé de ce faire, à la réunion du 1er congrès des CERCLES, à Trois-Rivières.

A une réunion de cultivateurs, d'hommes de profession, de prêtres, etc., amis de l'agriculture, tous réunis en *congrès* à Trois-Rivières, les 19, 20 et 21 janvier dernier (1887), au nombre de *mille personnes environ*, il fut statué que les officiers du congrès prépareraient un *mémoire* expliquant les Résolutions passées à l'unanimité au dit congrès ; — Que ce *mémoire* serait soumis au gouvernement de cette province et commenté, au besoin, devant le comité de l'agriculture de l'Assemblée législative, et devant le Conseil des ministres.

Ce comité de délégués, nommés à cet effet, a en conséquence l'honneur de soumettre respectueusement ce qui suit :

Production agricole de la province.

Les produits de l'agriculture dans la province de Québec sont estimés, au bas mot, à cinquante millions de piastres ($50,000,000) en moyenne, par année. (Voir : le *Recensement*, 1881 ; Documents officiels publiés par un comité d'agriculture, aux *Communes*, Ottawa, 1884, etc., etc.)

Ce que nous pourrions produire, et que le commerce, l'industrie, etc., perdent par notre mauvaise agriculture.

Or, tous les hommes compétents s'accordent à dire qu'il serait très possible de doubler, et même de tripler cette production annuelle, si les cultivateurs de cette province connaissaient mieux leur métier. C'est donc environ $100,000,000 (*cent millions de piastres par année*) que l'agriculture pourrait facilement produire et livrer au commerce—contribuant ainsi, de la manière la plus puissante, à l'enrichissement certain de toutes les classes de la société dans cette province. En négligeant l'agriculture,—et il est indubitable qu'elle a été grandement négligée, par toutes les classes instruites de la société, et notamment par nos gouvernements et nos législatures antérieurs,—ce sont donc toutes les classes de la société dans cette province qui sont privées de leur part *des deux tiers environ de la richesse sociale* qui nous appartient et que nous laissons enfouie dans notre sol mal exploité.

L'action des cercles.

Bien que l'action des *cercles agricoles* soit encore très faible, comparée au bien qu'ils sont appelés à faire dans l'avenir,—quelques curés zélés qui ont donné leur attention à ces créations depuis un certain nombre d'années, tels que les RR.MM. Garon, Montminy, Méthot, Gérin, Béliveau, et bien d'autres, affirment que les progrès agricoles déjà constatés dans leurs paroisses respectives, et dûs exclusivement à l'action du cercle agricole de paroisse, sont déjà très apparents et représentent, en somme, une source de richesses vraiment considérable.

Et cependant les cercles agricoles, en général, ont été laissés presque entièrement à leurs propres ressources. Certaines autorités agricoles les voient même d'un mauvais œil, si elles ne les combattent pas ouvertement.

L'action des sociétés d'agriculture.

D'un autre côté, on admet généralement que les votes d'argent vraiment généreux de notre Législature, depuis environ 40 *ans*, en faveur de l'agriculture, sont loin d'avoir produit les avantages que l'on avait lieu d'en attendre. Il est même reconnu qu'une partie notable de ces argents, octroyés chaque année, ne produit aucun bon résultat. Les officiers et représentants des *cercles agricoles* voient donc avec plaisir le projet de doter notre province d'un département agricole séparé. Ils espèrent qu'à l'avenir, les fonds votés à l'agriculture produiront des résultats vraiment utiles. Ils souhaitent qu'une surveillance plus constante, plus attentive et plus éclairée que par le passé, soit apportée à la distribution des deniers publics destinés au progrès agricole.

Encourager les cultivateurs qui veulent s'instruire.

Cette délégation des cercles agricoles prend respectueusement la liberté de demander, avec instance, que des encouragements efficaces soient donnés à l'avenir, à cette classe nombreuse de cultivateurs qui cherchent à s'instruire des progrès véritables à réaliser en agriculture. Ces hommes,—soyons-en persuadés,—sont vraiment nombreux. Ils sont disséminés par toute la province. Malheureusement, pour un grand nombre du moins, ils se trouvent en dehors des centres d'action des sociétés d'agriculture existantes.

Cercles.

Dans plusieurs paroisses, ces hommes de progrès sont déjà groupés, en bon nombre, autour de leur curé, au moyen du cercle agricole paroissial. Dans un grand nombre d'autres paroisses on se dispose activement à former des cercles, surtout si les difficultés existantes peuvent être aplanies.

Aide pécuniaire à leur donner.

La loi accorde actuellement aux sociétés d'agriculture un octroi net de $666 par comté, moyennant une souscription de *moitié* cette somme. Malgré cet octroi très généreux, un bon nombre de comtés ne retirent qu'une partie de l'octroi en leur faveur, faute de souscriptions suffisantes à la société d'agriculture. L'an dernier, par exemple, la somme ainsi laissée au trésor public a été d'environ un quart de l'octroi total voté à ces sociétés. Or, il est certain qu'un bon nombre de cercles se formeraient immédiatement, si la Législature voulait bien reconnaître leur existence, et leur donner un tout petit encouragement. Il suffirait pour cela d'un amendement à la loi d'agriculture qui permettrait qu'une somme d'environ $50, au maximum, soit payée,—à même les fonds votés aux sociétés d'agriculture du comté,—à toute société de paroisse ou de township (cercle agricole, etc.,) à la condition expresse de s'être conformée à la loi, et d'avoir souscrit une somme au moins égale à l'octroi demandé. Ces argents seraient exclusivement employés aux fins prévues par la loi d'agriculture: Concours d'animaux et de fermes les mieux tenues; achat de reproducteurs améliorés, etc., etc.

Les cercles aideront les sociétés d'agriculture.

Aujourd'hui, dans la plupart des comtés, on est encore obligé, pour maintenir les sociétés,—après quarante années d'existence, —d'offrir aux cultivateurs *la moitié* de leur souscription à la société, en graines de mil et de trèfle. Or, il n'y a guère de cultivateurs qui ne puissent se faire eux-mêmes, sans difficulté et sans frais, toutes les graines fourragères dont leurs terres ont besoin. On éviterait ainsi l'introduction dans nos paroisses d'une multitude de mauvaises graines qui, souvent, ruinent complètement nos prairies et nos pâturages. En tous cas, par le système actuel, dans un grand nombre de comtés, on obtient assez difficilement *une piastre* de souscription (en dehors du retour en graine) pour retirer du gouvernement, de fait, *quatre piastres* en primes! Ce simple énoncé,—sans compter les fraudes nombreuses constatées officiellement,—prouve jusqu'à quel point nos sociétés d'agriculture sont encore peu populaires, et fonctionnent difficilement.

Ce qu'ont fait les cercles par le passé.

Or, partout où les cercles agricoles ont été créés, ils sont devenus les meilleurs auxiliaires des sociétés d'agriculture. Dans certains cercles de paroisse, sans recevoir un sou d'octroi public, on a acheté et distribué aux membres du cercle, au moyen de leurs propres souscriptions, plus de graines fourragères et de semences améliorées que n'en distribuait la société d'agriculture toute entière. Ce n'est donc pas pour l'achat de graines fourragères que les cercles demandent un octroi modeste. Ce qu'ils veulent, c'est d'être en mesure de comparer entre eux leurs meilleures pratiques agricoles; d'essayer des choses encore nouvelles pour eux, mais qui leur sont recommandées par des hommes tout à

fait compétents qui connaissent leurs besoins. Ces cultivateurs sont prêts à faire,—comme par le passé,—des sacrifices personnels considérables, afin de s'instruire eux-mêmes en agriculture, et surtout, afin d'attacher au sol et à sa culture des enfants qui, trop souvent, sont entraînés par les routiniers qui les entourent à décrier l'agriculture, et à prôner l'émigration à l'étranger.

Ce qu'ils demandent.

Ce que demandent donc les cercles, c'est une faible portion des argents actuellement votés en faveur de l'agriculture. Ils sont en mesure de garantir,—par leur passé,—qu'ils entendent encourager le plus possible, et rechercher de toutes leurs forces, les véritables progrès agricoles à réaliser ; enfin, que ces octrois entre leurs mains serviront au bien public.

Il est certain que les cercles agricoles seront toujours, quoi qu'on en ait pu dire, le meilleur appoint à apporter aux sociétés d'agriculture du comté ; aux expositions provinciales et de district, etc., etc. Les cercles assureront nécessairement la vitalité des sociétés d'agriculture, et ils finiront par y faire disparaître bien des abus, dont on se plaint avec raison, trop souvent, dans un certain nombre de comtés.

Manque de conférenciers.

Il est peut-être utile d'ajouter que les cercles ne sauraient pas exister sans la visite et l'inspection de conférenciers vraiment instruits des besoins de notre agriculture. On s'est plaint à Trois-Rivières que par le passé, bien que le gouvernement se soit engagé à envoyer des conférenciers sur demande, un grand nombre de semblables demandes n'ont pas été agréées. On espère qu'à l'avenir des mesures seront prises pour que des conférenciers vraiment compétents soient à la disposition des cercles qui en feront officiellement la demande.

L'enseignement agricole à donner.

Les représentants des cercles, et en général, les amis de l'agriculture réunis en si grand nombre à Trois-Rivières ont aussi étudié, d'une manière toute spéciale, la question, si importante, de l'enseignement à donner à cette partie de la classe agricole de cette province *qui veut s'instruire*. Ils ont constaté que l'enseignement de la pratique agricole est, ici, encore à ses éléments, et que cet enseignement,—en dehors des journaux et des conférences,—s'est adressé uniquement à de très jeunes gens, dont un nombre assez considérable ne se livrent jamais à la pratique de l'agriculture.—

Ferme d'expérimentation à Trois-Rivières.

Les délégués des cercles ont étudié *de visu* les rudiments d'une œuvre d'éducation agricole très importante et qui attire déjà les cultivateurs, par centaines, comme visiteurs intéressés. Un grand

nombre de délégués se sont donné la peine de visiter, près des Trois-Rivières, la ferme d'expérimentation et de démonstration créée depuis deux ans seulement. Cette œuvre,—toute individuelle jusqu'ici,—est la continuation des études sérieuses mais pratiques qui ont été poursuivies à Varennes, depuis la publication officielle d'un journal d'agriculture, en 1869, dont M. Barnard était le directeur. Ces études, essais, et démonstrations ont été continués depuis cette époque avec une persévérance et un dévouement dignes d'éloges. Cette œuvre, toute personnelle jusqu'ici, mérite d'être mieux connue et devrait même être faite aux dépens du public, à l'avenir. Des personnes généreuses et très haut placées offrent même d'y contribuer de toutes leurs forces, au prix des plus grands sacrifices, afin d'en faire une œuvre publique, surtout de charité, au profit exclusif de notre agriculture provinciale.

Détails sur cette ferme de démonstration.

Cette ferme, de démonstration etc., consiste actuellement en 280 acres de terres très variées et accidentées, quant au sol, et son exposition, etc. On s'est même assuré d'avance d'un total de 500 arpents de terre; au cas de besoin. Les constructions agricoles y sont déjà considérables, et tout à fait intéressantes par l'utilisation vraiment économique que l'on a su en tirer. Une beurrerie avec centrifuge à vapeur et une fromagerie modèles y sont déjà installées et peuvent dès aujourd'hui servir d'école. Le bétail est nombreux et très bien choisi, et toutes les cultures sont faites en vue de l'enseignement à donner des meilleures pratiques agricoles.

L'installation a été faite, jusqu'ici, en vue de la production exclusive du beurre, du fromage et des animaux, parce que ces produits sont ceux qui se vendent actuellement avec le plus de profit et qui épuisent le moins le sol.

On y a remarqué l'attention apportée aux soins les plus minutieux des fumiers ; à la nourriture la plus utile et la plus économique du bétail ; le nombre vraiment considérable d'instruments aratoires très perfectionnés ; le soin particulier donné à l'entretien des chemins doubles, d'hiver et d'été, d'après un procédé nouveau, parfaitement économique, etc., etc. Cette exploitation, bien qu'à ses débuts seulement, faite jusqu'ici au moyen de ressources pécuniaires très restreintes, mérite certainement toute l'attention et la bienveillance de la Législature de cette province, et du public en général.

Projet complet d'enseignement agricole.

Les fondateurs de cette œuvre se proposent d'en donner la direction à des religieux et à des religieuses, formant deux établissements spéciaux : Celui des hommes et des jeunes gens ; et celui des femmes et des filles. — Ces religieux, très instruits, seraient parfaitement compétents en matières agricoles, horticoles, fruitières etc., dans toutes leurs branches. Dans la partie des femmes, surtout, on enseignerait l'économie domestique, la plus complète et la plus variée, nécessaire aux besoins de nos

exploitations rurales. On ferait de plus, dans cet établissement vraiment modèle, l'exploitation de nos forêts ; le drainage ; l'irrigation ; l'aménagement des eaux perdues ; la pisciculture, etc., etc. On y ferait de plus une spécialité des cultures maraîchères, en vue d'exploiter toutes ces matières fertilisantes généralement perdues dans les environs de nos villes et de nos villages, et cette dernière exploitation se ferait en faveur de l'hygiène, aussi bien que du profit à en retirer.

Hôtellerie pour la réception des cultivateurs.

Et afin d'encourager tout spécialement à cette œuvre les ouvriers agricoles, de tout âge et de toute condition, on se propose d'ouvrir une *hôtellerie*, où les cultivateurs seront reçus comme on le fait dans certaines communautés religieuses en Europe ; où ils pourront y passer le temps qu'ils jugeront nécessaire à la complète utilisation de leur visite, moyennant une obole légère donnée à l'œuvre.

Ecole des ouvriers.

De plus, la main-d'œuvre serait donnée, de préférence, à de jeunes cultivateurs, etc , aptes mais pauvres, qui pourraient ainsi, tout en gagnant leur vie, se perfectionner dans une ou plusieurs branches d'exploitation rurale etc., de manière à devenir des ouvriers tout à fait habiles, et nécessairement recherchés, à leur sortie de l'établissement.

Ecole des jeunes gens à l'aise.

Enfin on se propose d'y recevoir les jeunes gens de bonne famille qui voudront s'instruire à fond dans l'agriculture et qui pourront subvenir eux-mêmes aux frais de leur instruction.

Œuvre éminemment de charité.

Cette œuvre sera de fait toute de charité. Déjà des souscriptions particulières font que la propriété mentionnée plus haut, avec toutes ses dépendances, bétail, outillage, etc., appartiendront sans redevance aucune, à l'œuvre, du moment qu'une aide suffisante aura été assurée pour lui donner vie et un commencement de succès. Le public fera sans doute sa part, pourvu que la Législature elle-même, après avoir étudié à fond ce projet, veuille bien lui assurer son concours. Le comité délégué des cercles agricoles a été chargé tout spécialement de recommander chaleureusement cette œuvre à la Législature, et il s'empresse de solliciter respectueusement, par les présentes tout le concours que l'excellence de ce projet mérite.

Les journaux officiels d'agriculture.

Enfin, le comité spécial délégué des cercles agricoles a été également chargé d'attirer l'attention de la Législature sur l'utilité

des journaux officiels d'agriculture ; la nécessité de les répandre le plus possible ; et sur le bien que font, et que sont appelés à faire, dans l'avenir, les rédacteurs de ces journaux, tant comme écrivains que comme conférenciers.

Le directeur de l'agriculture et le conseil d'agriculture.

Les délégués des cercles n'ont pu s'empêcher d'admirer, et de louer hautement, les efforts si désintéressés que n'a cessé de faire le directeur de l'agriculture, et des journaux d'agriculture afin de répandre, par tous les moyens en son pouvoir, un bon enseignement agricole dans cette province. Ces délégués se sont donc grandement étonnés du fait, assez étrange sans doute, que le directeur de l'agriculture de cette province ne forme pas même partie du conseil d'agriculture ! Les délégués des cercles agricoles réunis à Trois-Rivières ont exprimé, à l'unanimité, l'espoir que cette anomalie n'avait qu'à vous être signalée pour la voir bientôt cesser.

Conclusion.

Le comité de délégués croit avoir maintenant complété sa tâche, en soumettant devant la Législature, le plus respectueusement qu'ils ont pu le faire, les besoins très pressants de notre agriculture, et ce comité fera observer que toutes les demandes qui précèdent ont été proposées avec chaleur et entrain et passées de même, à l'unanimité absolue de la réunion vraiment imposante des cultivateurs et délégués, qui s'étaient donné rendez-vous, à leurs propres frais, à Trois-Rivières. Ce comité ose donc, en terminant, exprimer l'espoir que ces justes et pressantes réclamations de notre agriculture provinciale,—en souffrance,—recevront votre considération immédiate.

Québec, 19 avril 1887.

S. Garon, Ptre, *Président du*		1*er congrès des cercles.*	
Th. Montminy, Ptre, *Vice-Président*		do	do
Ed.-A. Barnard, *Secrétaire*		do	do
F.-X.-P. LaRue, M.D., M.C.L.	Délégués spéciaux	do	do
J.-P. Tardivel,			
J.-C. Chapais,			

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos ..... pages 3
Liste des membres du congrès ..... " 5
Compte rendu et délibérations, 1er jour ..... " 10
" " , 2me jour, visite à la ferme expérimentale et délibérations ..... " 15
Conférence de S. G. Mgr Laflèche : *Sources de la richesse sociale* ..... " 19
Conférence du Rév. P. Herbreteau, S. J. ; *Les bienfaits de l'agriculture* ..... " 35
Conférence de M. Ed.-A. Barnard : *L'agriculture est une école de bon sens, d'observation et de science pratique.* " 57
Modèle de constitution et de règlements des cercles ..... " 61
Détails sur la ferme d'expérimentation visitée par les délégués lors du congrès (avec 3 fig. dans le texte). " 66
Détails sur la ferme d'expérimentation, soins des vaches et des veaux (avec 5 fig. dans le texte) ..... " 71
Mémoire présenté à la Législature de Québec au nom des cercles ..... " 76